

Liminaire

À l'occasion du Millénaire de l'église Notre-Dame de Mousty, le CHIREL BW a voulu commémorer l'événement par la publication d'un numéro spécial de la *Revue d'histoire du Brabant wallon* consacré à cet édifice peu connu, mais combien remarquable, ainsi qu'à la problématique des églises préromanes et romanes en Europe, qu'illustre fort bien ce monument emblématique du patrimoine architectural brabançon.

L'histoire religieuse du Brabant wallon au Haut Moyen Âge demeure fort mal connue. Si l'on excepte le site de l'abbaye de Nivelles dont on connaît dans les grandes lignes l'évolution depuis le milieu du 7^e siècle, il n'y a guère d'autres lieux qui témoignent de la première évangélisation de notre région et de l'organisation paroissiale primitive qui en découle. Les grandes institutions monastiques qui forment l'ossature de la vie religieuse sous l'Ancien Régime, n'apparaissent que plus tard, au cours des 11^e, 12^e et 13^e siècles. Les prieurés bénédictins de Basse-Wavre (1092) et de Hamme (1140), les abbayes cistercienne de Villers (1146) et norbertine d'Heylisse (1129), les communautés de moniales cisterciennes d'Aywières (1211), Florival (ca 1210), La Ramée (1215), Valduc (1232) et Wauthier-Braine (1230), ou encore la commanderie templière de Vaillampont (1174) et la commanderie hospitalière de Chantraine (1175), ont laissé des traces plus ou moins importantes. La plupart de ces témoignages monumentaux sont cependant fort tardifs et seule l'abbaye de Villers peut nous donner une idée assez précise des réalisations architecturales des 12^e - 13^e siècles. C'est aussi de cette époque que datent des édifices

comme les églises Saint-Médard à Jodoigne et Saint-Martin à Tourinnes-la-Grosse, dont la nef remonte peut-être au 10^e siècle. On rencontre aussi des fragments plus ou moins importants d'édifices romans à Bomal, Folx-les-Caves, Geest, Grand-Rosière, Jandrain, Linsmeau, Marilles, Mont-Saint-André, Neerheylißem, Noduwez, Roux-Miroir ou Zétrud, voire encore quelques pièces de mobilier tels que les fonts baptismaux de Gentinnes ou de Beauvechain.

Au cours des siècles qui précèdent cette efflorescence des édifices religieux, on ne dénombre finalement qu'un tout petit nombre d'édifices qui pourraient s'inscrire dans le cadre de la vaste enquête sur l'architecture religieuse des 4^e - 10^e siècles ou projet CARE (*Corpus architecturae religiosae europeae*), dont Laurent Verslype, Inès Leroy et Amélie Vallée nous entretiennent à la fin du présent volume. À l'opposé de Nivelles, le monastère fondé par sainte Adèle au milieu du 7^e siècle à Orp-le-Grand, conserve une remarquable église romane, dotée d'une crypte, qui remplace un édifice plus ancien. En revanche, à Incourt, on ne trouve plus aucune trace de la collégiale fondée vers 1036, dont le siège fut transféré à Saint-Pierre de Louvain en 1456. Cette institution devait être assez similaire à celle que nous découvrons à Mousty, vers la même époque. À travers sa contribution, Éric Bousmar nous entraîne à la découverte de cette église millénaire et nous en fait revivre la fort riche histoire. L'édifice témoigne lui-même des différentes étapes de son évolution, qui vit un petit chapitre de chanoines, fondé sans doute par le seigneur du lieu, céder peu à peu le pas à la paroisse que nous connaissons encore aujourd'hui. L'étude architecturale minutieuse de Patrice Gautier, Louise Hardenne et Christophe Maggi, nous permet d'appréhender directement l'histoire du monument et de déceler concrètement les traces de son histoire millénaire, que la pierre conserve précieusement pour le plaisir de nos yeux.

Philippe Annaert
Directeur de rédaction

Collégiale mosane, village brabançon :
Mousty, des origines à nos jours
Essai de synthèse critique

Éric BOUSMAR

En 1956, le comte de Borchgrave d'Altena trouvait à l'église Notre-Dame de Mousty un « aspect pittoresque », tout en y relevant « des éléments d'architecture très intéressants »¹. En 1906 déjà, elle était considérée comme « l'une des plus intéressantes du Brabant » par l'abbé Raymond Lemaire (1878-1954)². Ces lignes, écrites alors qu'il avait observé et visité le monument durant ses recherches, montrent tout l'intérêt que ce futur chanoine et professeur d'université avait perçu dans le vieux bâtiment,

1. J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, *Note pour servir à l'inventaire des œuvres d'art du Brabant, arrondissement de Nivelles*, dans *Bulletin de la Commission royale des monuments et des sites*, 7, 1956, p. 121-325, en particulier p. 196-201, s.v. *Eglise Notre-Dame, à Mousty*, ici p. 197.

2. R. LEMAIRE, *Les origines du style gothique en Brabant, 1^{ère} partie : L'architecture romane*, Bruxelles-Paris, 1906, p. 236. Sur cet auteur, voir Th. COOMANS, art. *Lemaire, Raymond*, dans *Repertorium van de architectuur in België van 1830 tot heden*, sous la dir. de A. VAN LOO, Anvers, 2003, p. 393. Il était l'oncle d'un autre professeur d'histoire de l'art louvaniste, son homonyme R. M. Lemaire (M. WOITRIN, art. *Lemaire, Raymond*, dans *Nouvelle biographie nationale*, vol. 7, Bruxelles, 2003, p. 233-235). C'est ce dernier qui conçut notamment l'esprit urbanistique de Louvain-la-Neuve, inspiré des élévations et du parcellaire des villes anciennes, et qui dirigea la restauration de la ferme du Douaire à Ottignies.

notamment sous les combles de la toiture 18^e siècle qui cachent un édifice remontant aux années suivant l'An Mil...

Cette église d'un ancien village, aujourd'hui intégré à Ottignies-Louvain-la-Neuve, se rattache en effet au Premier Art roman, plus particulièrement au style mosan et à la civilisation ottonienne, héritière des Carolingiens. Elle mériterait de figurer aux côtés des témoignages architecturaux de cette époque cités par l'*Histoire du Brabant* en 2004, qui en soulignait précisément la rareté : Nivelles, Tirlemont, Jodoigne, Herent, Kontich, Auderghem, Tourinnes-la-Grosse et Orp-le-Grand³. Un premier classement a porté en 1952 sur la crypte, le chœur, le transept et la nef ; l'édifice dans son intégralité a ensuite été classé en 1986 (à l'exception du porche)⁴. Il a été repris en 2005 par l'Institut du Patrimoine Wallon (IPW) dans son anthologie du patrimoine médiéval de Wallonie⁵.

Nous verrons que ce monument peut être daté du 11^e siècle et qu'il présente toutes les caractéristiques d'une église collégiale, statut qu'il a dû posséder lors de sa construction, mais qu'il a perdu par la suite. La crypte, le transept, le chœur et les parties non visibles des murs gouttereaux de la nef témoignent encore de cette époque, malgré les remaniements importants qui ont affecté l'extérieur et l'intérieur de l'édifice aux 17^e et 18^e siècles.

Dans les pages qui suivent, nous proposons d'en suivre la genèse et l'évolution, tout en le replaçant dans le cadre du fonctionnement de la vie villageoise. Le contexte est indispensable

3. A.-J. BIJSTERVELD et D. GUILARDIAN, *La formation du duché (843-1106)*, dans R. VAN UYTVEN *et alii* (dir.), *Histoire du Brabant, du duché à nos jours*, Zwolle, 2004, p. 41-63, ici p. 56 ; les auteurs sont bien conscients du caractère partiellement anachronique du cadre de référence brabançon par rapport à la géopolitique du 11^e siècle.

4. Arrêté royal du 29 mai 1952, rectifié par arrêté royal du 5 mars 1969 ; nouveau classement par arrêté du 25 juin 1986, publié au *Moniteur belge* le 15 novembre 1986.

5. N. SERVAIS, *Ottignies-Louvain-la-Neuve, Mousty. L'église Notre-Dame*, dans J. MAQUET (dir.), *Le Patrimoine médiéval de Wallonie*, Namur, 2005, p. 258-259.

à la compréhension du bâtiment, de sa fonction et de son évolution. Ce sera l'occasion d'essayer de synthétiser nos connaissances sur Mousty, celles-ci étant non seulement fragmentées entre publications d'histoire locale, répertoires de patrimoine et travaux scientifiques, mais aussi obérées par des certitudes hâtives et des répétitions confiantes qu'il convient de rafraîchir à l'aune d'un nouvel examen⁶.

Partie I. Les origines carolingiennes et lotharingiennes de Mousty⁷

La paroisse, l'église et le village de Mousty sont très anciens, mais nous ne disposons de textes à leur égard qu'à partir du début du 13^e siècle, soit 150 à 200 ans après l'édification de l'église (autour de 1050) et plusieurs siècles après l'érection probable de la paroisse (10^e siècle). La question des origines est une question lancinante concernant l'église et la paroisse de Mousty. Comme pour beaucoup d'autres villages de la région, l'absence ou la rareté de documents écrits ou matériels limite fortement ce que nous pouvons savoir. Il faut donc se rabattre sur des hypothèses, à condition que celles-ci soient solides et étayées à l'aide d'indices et de comparaisons.

Les antécédents gallo-romains

Il est très difficile de savoir jusqu'où l'on peut faire remonter dans le temps les origines du site de l'église et du village

6. Le texte qui suit est issu de la conférence prononcée le 14 octobre 2016 en l'église Notre-Dame de Mousty, à l'invitation du Comité du Millénaire de la paroisse. Il en conserve l'allure générale, sauf pour la première partie qui a été revue et développée suite à mes discussions avec Patrice Gautier, archéologue du bâti (Musées Royaux d'Art et d'Histoire, Bruxelles), dont on lira la contribution dans le présent fascicule et avec qui j'ai le plaisir d'avoir noué une fructueuse collaboration. Qu'il soit ici chaleureusement remercié pour son apport constructif et amical.

7. Je tiens à remercier Alain Dierkens, professeur à l'ULB, et David Guillardian, archiviste du CPAS de Bruxelles, pour les précieux échanges que nous avons eus sur la situation de Mousty au 11^e siècle. Ceux-ci m'ont conforté dans l'analyse développée au fil de la Partie I de cet article. Il va de soi que toute erreur d'appréciation demeure de ma seule responsabilité.

de Mousty. La tradition locale selon laquelle saint Materne, évêque de Tongres à la fin de l'Empire romain (4^e siècle), aurait fondé Mousty en évangélisant la région, ne repose sur aucune base fiable⁸. Elle était déjà considérée comme légendaire au 18^e siècle : « La tradition parmi les habitans [sic] de Mousty porte que cette église a été bâtie par St. Materne, mais on n'en a aucune preuve »⁹. L'hypothèse de la continuité d'un grand domaine rural entre périodes romaine et mérovingienne, marqué par une christianisation précoce et doté d'une chapelle, embryon d'une future paroisse primitive, peut apparaître un moment comme extrêmement séduisante, d'autant qu'elle s'inscrit pleinement dans l'historiographie actuelle de la transformation du monde romain, qui insiste sur les continuités liant ce dernier aux royaumes germaniques¹⁰, mais elle se révèle fragile à l'examen.

De fait, plusieurs établissements gallo-romains sont connus dans la région, notamment une petite *villa* à l'écart de Franquenies,

8. Elle est déjà rapportée comme étant obsolète par J. TARLIER & A. WAUTERS, *La Belgique ancienne et moderne. Géographie et histoire des communes belges*, 1^{ère} partie : Province de Brabant, 4^e livraison : Canton de Wavre, Bruxelles, 1863, p. 110-121, ici p. 155 (« la tradition locale attribuait jadis à saint Materne... », je souligne). Tout en évacuant lui aussi comme légendaire le lien avec saint Materne, V. CHAMBILLE, *L'église Notre-Dame de Mousty*, à Ottignies-Louvain-la-Neuve, dans *Wavriensia. Bulletin du Cercle historique et archéologique de Wavre et de la région*, 31, 1982, n^{os} 1-3, p. 1-76, ici p. 2-5, s'en sert rhétoriquement pour induire l'idée d'une continuité entre occupation romaine et domaine primitif.

9. *Le Guide fidèle contenant la Description du Brabant-Wallon; (...) ouvrage curieux et utile*, Bruxelles, Chez J. Moris, s.d. [18^e s.], paginations multiples, s.v. *Mousty sur la Dyle* ; rééd. anastat. Bruxelles, 1996 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces. Reprints, 58). Ces propos ont été recopiés quasi littéralement à l'époque par le curé L. Berthels dans un registre de la cure de Mousty : « C'est une tradition parmi les habitans de ce Village que leur Eglise a été bâtie par St Materne, mais on n'en a aucune preuve. » (facsimilé : E. GILOT (éd.), *Un registre de la paroisse Notre-Dame de Mousty (1755-1945). Livre de bord paroissial* (Travaux du CHIREL Court-Saint-Étienne, n^o 7), Court-Saint-Étienne, 2000, p. 4-5).

10. Voir, par exemple, M. COUMERT et B. DUMÉZIL, *Les royaumes barbares en Occident*, 2^e éd., Paris, 2014 (Que sais-je ?, 3877).

face à l'actuel Bois des Rêves¹¹, et une nécropole sur les hauteurs de cette même *villa* (à l'intersection du chemin de fer et du Bois de l'Étoile)¹², qui se situent à 1800 mètres environ du site de l'église, ainsi qu'une nécropole sur le plateau de Cérroux, à environ 3 km¹³. Mais dans tous ces cas, les attestations d'occupation et d'activités cessent après le début du 3^e siècle. Il est donc extrêmement hasardeux, dans l'état actuel des connaissances archéologiques, de parier sur une occupation continue de la vallée de la Dyle à hauteur de Mousty durant les périodes romaines, mérovingiennes et carolingiennes¹⁴.

11. Cl. DE RUYT, *Ottignies. Fouilles d'une villa gallo-romaine à Franquénies*, dans *Wavriensia. Bulletin du Cercle historique et archéologique de Wavre et de la région*, 34, 1985, n° 6, p. 183-200 [le site se situe au lieu-dit Morimont, écart du hameau de Franquénies sous Mousty et Ottignies].

12. M. OSTERRIETH et Ph. WEBER, *Ottignies. Nécropole gallo-romaine au bois des Etoiles. Fouilles de G. Baggerman*, dans *Wavriensia. Bulletin du Cercle historique et archéologique de Wavre et de la région*, 33, 1984, n° 2, p. 33-80 [ce site se situe en hauteur, à proximité du site de la *villa* de Franquénies]. Il s'agit pour les auteurs (p. 35) d'un site distinct de celui, plus proche du Blocry, décrit par N. THIBEAU, *Poteries gallo-romaines de Renivaux*, dans *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, 10, 1891-1892, p. 184-186 (une tombe renfermant céramique, verre, une monnaie d'Hadrien et des os calcinés).

13. J. MICHEL, *Tombes gallo-romaines et occupation néolithique à Cérroux-Mousty (Brabant). Fouille de sépultures à incinération de la fin du 1^{er} siècle après J.-C.*, dans *Wavriensia. Bulletin du Cercle historique et archéologique de Wavre et de la région*, 22, 1973, n° 3, p. 61-82.

14. De manière générale, le plateau limoneux brabançon et ses vallonnements n'ont pas livré de traces d'occupation postérieure au 3^e siècle, au nord de la chaussée romaine Bavay-Tongres-Cologne, à part le fortin de Liberchies (4^e siècle) sur cette même chaussée, ce qui laisse penser que l'occupation rurale de cette région, dont fait partie Mousty, ait diminué puis cessé dans la foulée de la crise du 3^e siècle, contrairement par exemple aux rives de la Meuse, au Condroz et à l'arrière-pays de Trèves. Cette impression résulte peut-être d'un biais méthodologique : les couches les plus récentes sont aussi les plus rapidement érodées et une transformation des structures de l'habitat (dispersion, adoption d'une architecture en bois) n'a peut-être pas reçu toute l'attention voulue de la part des fouilleurs, surtout anciens. L'absence de traces d'occupation répertoriées ne signifie donc pas, pour tous les archéologues, la désertification d'une vaste région, mais en l'état actuel, la plus grande prudence s'impose. Voir F. THEUWS, *Le prologue du Brabant, sites historiques des Romains et des Francs*, dans R. VAN

Il en va de même de l'hypothèse selon laquelle l'église Notre-Dame s'élève sur le site même d'une ancienne *villa* gallo-romaine¹⁵. Si ce n'est pas théoriquement impossible, car de tels cas existent¹⁶, nous manquons d'éléments pour l'étayer. Les principaux indices sont des matériaux de type romain, dont des fragments de tuiles, utilisés en réemploi dans les parties basses de l'église, et ce constat a pu faire illusion. Nous savons depuis lors que des tuiles de type romain sont encore fabriquées au 10^e siècle, à Nivelles par exemple où des fours de tuiliers ont été mis à jour¹⁷, ce qui réduit fortement la portée de l'argument. Il n'est désormais plus si évident qu'on ne l'avait cru, qu'il s'agisse de matériaux d'époque

UYTVEN *et alii* (éd.), *Histoire du Brabant, du duché à nos jours*, Zwolle, 2004, p. 17-39, en particulier p. 23-25, et R. BRULET (dir.), *Les Romains en Wallonie*, Bruxelles, 2008, p. 229-270, en particulier p. 253-255, et n^{os} 1-20 et 65-66 de l'atlas topographique qui suit (p. 271-583).

15. Ch. POILS et J. DENS, *L'église de Notre-Dame à Mousty (Brabant)*, dans *Annales de la Société archéologique de Bruxelles*, 22, 1908, p. 187-205, ici p. 201, sont à l'origine de l'hypothèse, qui prend d'emblée sous leur plume la forme d'une certitude. L.-Fr. GENICOT, *Après la restauration de Notre-Dame à Mousty*, dans *Wavriensia. Bulletin du Cercle historique et archéologique de Wavre et de la région*, 24, 1975, n^o 5, p. 85-107, ici p. 87, convient que l'église est édifiée sur « le site *approximatif* » (je souligne) d'une ancienne *villa*, se fondant comme les précédents sur la présence de matériaux de réemploi. V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 3-4 et 7, qui n'est pas un spécialiste, est plus assertif (« bâtie sur un site romain »), de même que E. DE SEYN, *Dictionnaire historique et géographique des communes de Belgique*, 3^e éd., t. 1, Bruxelles, s.d. [1948], p. 235-236 (« bâtie sur l'emplacement d'une villa belgo-romaine »), J. MARTIN, *Esquisse d'histoire de Wavre des origines à 1815*, dans *Wavriensia*, 7, 1958, p. 33-75, ici p. 40 (affirmation péremptoire : « À Mousty, l'église est bâtie sur l'emplacement de vestiges romains », sans justification aucune), ou Ch. SCOPS et R. HAVERMANS, *Ottignies à travers les âges. Etudes et documents*, Ottignies, 1975, p. 49.

16. Par exemple à Amay, sur la rive gauche de la Meuse : R. BRULET (dir.), *Les Romains*, *op. cit.*, p. 387-388, n^o 77. Mais ici le hiatus est moins grand, puisqu'une première église est attestée dès la période mérovingienne.

17. F. CHANTINNE, M.-L. VAN HOVE et D. WILLEMS, *Dans la clôture d'une grande abbaye. Premiers résultats des recherches archéologiques menées sur la place de Nivelles (2009-2011)*, dans *Medieval and Modern Matters. Archeology and material culture in the Low Countries*, 3, 2012, p. 165-209, ici p. 182-186 et fig. 19-22.

romaine récupérés *in situ*. Par ailleurs, lesdits matériaux auraient tout aussi bien pu être récupérés un peu plus loin, par exemple sur le site de Franquenies, à plusieurs centaines de mètres sur l'autre rive de la Dyle. La tête féminine (voir ci-dessous) datée de l'époque des Sévères (fin 2^e - début 3^e siècle), bien que retrouvée



Tête de femme en marbre blanc (fin 2^e - début 3^e siècle), 26x18 cm.
Trouvée en 1905 à Mousty et conservée aux Musées royaux d'Art et d'Histoire, Bruxelles
(© KIK-IRPA, Bruxelles, cliché N5793)

en 1905 à une cinquantaine de mètres de l'église¹⁸, n'est à cet égard ni plus ni moins probante, dans la mesure où le contexte de

18. F. CUMONT, *Une tête antique de marbre trouvée en Belgique*, dans *Bulletin des Musées royaux des arts décoratifs et industriels* [depuis : *Musées royaux du Cinquantenaire*], 5^e année, 1905-1906, n^o 10, juillet 1906 [souvent référencé à tort 1905], p. 75-77 ; Id., *Catalogue des sculptures & inscriptions antiques (monuments lapidaires) des Musées royaux du Cinquantenaire*, 2^e éd., Bruxelles, 1913, Bruxelles, p. 219-220, n^o 179 [B 1145] (hauteur : 26 cm, largeur : 17,5 cm, fort abîmée, destinée à être placée dans une niche vu l'aspect non travaillé de l'arrière du crâne ; indication de provenance fort imprécise : « trouvée, en 1905, à Mousty, près d'Ottignies (Brabant), dans les décombres provenant d'un établissement romain. Donnée au Musée par M. Louis Cavens ») ; Ch. POILS et J. DENS, *op. cit.*, p. 201, n. 1 ; A. DE LOË, *Musées royaux d'art et d'histoire à Bruxelles. Belgique ancienne : catalogue descriptif et raisonné*, t. 3 : *La période romaine*, Bruxelles, 1937, p. 317-319, n^o 89 [130]. Cette pièce ne figure pas dans le catalogue en ligne *Carmenis* des Musées royaux d'art et d'histoire (consulté le 7 juillet 2017). Cumont dit ceci en 1906 sur le contexte « archéologique » : « a été découverte, en 1905, à Mousty près d'Ottignies (Brabant), dans les décombres provenant d'un établissement romain qui se trouvait dans le voisinage. Elle a été généreusement offerte au musée par M. Louis Cavens. [...] La trouvaille nous avait été signalée par M. Jean Poils, qui s'est obligeamment entremis pour nous assurer la possession de ce morceau rare » (p. 75, je souligne). Il en ressort qu'au mieux des débris ont été mis à jour et que rien n'assure qu'ils proviennent de la structure d'un édifice *in situ* repérée comme telle. Par ailleurs, il est clair que l'éminent F. Cumont ne s'est pas rendu sur place, n'a qu'une idée fort générale du contexte et s'est contenté de recueillir l'objet, fort probablement trouvé ou approprié par Cavens, dans des circonstances précises qui nous échapperont sans doute à jamais, à moins que Cavens n'ait plus simplement offert la somme permettant de l'acquérir auprès d'un inventeur connu de Poils. La distance entre le lieu de la trouvaille et l'église n'est pas fournie par Cumont ni par de Loë, qui négligent d'ailleurs superbement la présence de Notre-Dame sur les lieux : ce sont Ch. POILS et J. DENS, *op. cit.*, p. 201, n. 1, qui donnent cette indication de distance (mais sans dire d'où leur vient cette science), précisant de surcroît qu'à leur avis « les substructions de cette villa doivent s'étendre dans le cimetière et sous les maisons voisines (...) ». On ignore donc tout des rapports exacts entre la trouvaille, son emplacement, l'intervention de Cavens et celle de Poils. Sur le comte Cavens, collectionneur et mécène, voir notamment J. LEFRANCQ, *Le Comte Louis Cavens (1850-1940)*, dans *Liber memorialis, 1835-1985, Koninklijke Musea voor Kunst en Geschiedenis, Musées royaux d'art et d'histoire*, Bruxelles, 1985, p. 89-98 ; on notera que celui-ci était membre de la Société d'archéologie de Bruxelles (dans les *Annales* de laquelle Poils et Dens

la trouvaille n'est pas connue, car elle a pu être déplacée pour bien des raisons. Plus intéressante est la mention d'une canalisation brièvement mise à jour en 1950 lors de travaux d'égouttage, et qui pourrait être liée à l'écoulement des eaux d'une hypothétique *villa* située sur le site futur de l'église. Mais là aussi nous manquons d'éléments archéologiques précis¹⁹. Et malgré l'existence de ces indices (qui restent à corroborer), aucune fouille n'a été menée à l'extérieur de l'église.

À défaut donc d'arguments plus solides, et dans l'état actuel des connaissances, il convient de rester extrêmement prudents. Rien ne permet d'affirmer qu'il y ait eu une occupation continue du site et de ses environs. Provisoirement donc, c'est à la période carolingienne, on va le voir, qu'il faut fixer les débuts de la paroisse et sans doute la construction d'une première église, dont plus rien ne subsiste.

publieront en 1908 leur rapport sur Notre-Dame de Mousty, cf. *supra*, n. 15).

19. Déjà en 1908, Ch. POILS et J. DENS, *op. cit.*, p. 201, évoquaient un souterrain mentionné par la tradition locale et qui selon eux serait un ancien aqueduc, éventré et redécouvert à l'occasion de travaux. En 1950, lors de travaux d'égouttage, à hauteur de l'angle nord-ouest de la première maison à l'est du chevet et du cimetière, est mis en évidence un conduit qui aurait été réalisé en matériaux gallo-romains : voir V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 4 et 15, qui rapporte à ce propos l'avis de l'archéologue J. Breuer (Musées royaux d'Art et d'Histoire), sans aucune précision sur le contexte d'intervention éventuel de ce dernier (V. Chambille ne précise même pas si Breuer s'est rendu sur place ou s'il a été consulté par courrier, photos à l'appui) ; en tout état de cause, l'éventuel relevé est resté inédit. Qui plus est, les indices liés au site de l'église (tête de marbre, réemplois, « aqueduc » présumé) ont malencontreusement échappé au relevé de M.-J. GHENNE, *Ottignies* [sic], dans R. BRULET (dir.), *Les Romains, op. cit.*, p. 292-293, n° 15 (qui ignore également la nécropole du plateau de Céroux), alors que la tête de Mousty est reproduite en pleine page dans le même ouvrage (p. 281). Notons enfin que, selon une opinion malheureusement insuffisamment étayée (Ch. SCOPS et R. HAVERMANS, *op. cit.*, p. 49), le chemin Wavre-Nivelles, qui passe à 15 mètres environ du site de l'église, serait un ancien *diverticulum* de voie romaine.

La première église carolingienne et les débuts de la paroisse primitive

Un élément essentiel à prendre en compte concernant Notre-Dame de Mousty est son statut d'église-mère, attesté tardivement. Une église-mère est une église paroissiale ancienne dont dépendent plusieurs église-filles plus récentes, nées du morcellement et du démembrement de la paroisse primitive. De Mousty dépendront ainsi le hameau voisin de Franquénies, le village de Céroux (sans doute défriché tardivement, après l'An mil), et ceux de Chapelle-Saint-Lambert, Limelette et fort probablement Ottignies²⁰, qui correspondraient à l'étendue du domaine primitif et de la paroisse primitive.

Les données comparatives nous enseignent que les paroisses primitives, dont l'église deviendra par la suite église-mère lorsque la paroisse sera morcelée et démembrée, se mettent en place dans nos régions durant la période carolingienne, à partir du dernier quart du 8^e siècle²¹. Nous avons tout lieu de croire que ce fut le cas pour la paroisse de Mousty. Il y avait donc, aussi, dès cette époque, une église et un village, ainsi qu'une communauté structurée d'habitants. Cette église, qui n'a pas laissé de traces archéologiques ou écrites repérées à ce jour, pouvait être un édifice en bois, édifiée et financée par le seigneur local. Elle constituait un élément de l'infrastructure de son domaine, ce que les historiens dénomment une *Eigenkirche* ou église dont la propriété revient au maître du domaine, qui nomme d'ailleurs le prêtre desservant la paroisse. Raison pour laquelle aussi, bien souvent, la paroisse primitive correspond à l'étendue d'un grand domaine.

20. J. TARLIER et A. WAUTERS, *op. cit.*, p. 113 et 145.

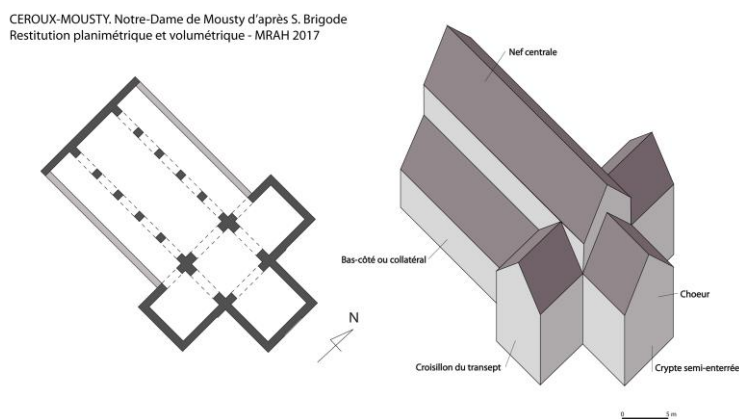
21. A. DIERKENS, *Les paroisses rurales dans le nord de la Gaule pendant le haut moyen âge. Etat de la question et remarques critiques*, dans Y. COUTIEZ et D. VAN OVERSTRAETEN (éd.), *La paroisse en question. Actes du colloque de Saint-Ghislain, 25 mars 1995*, Ath-Mons-Saint-Ghislain, 1997, p. 21-47.

La collégiale du 11^e siècle : lotharingienne, liégeoise et mosane

Cette première église a été remplacée dans le courant du 11^e siècle par l'église actuelle, dans sa forme originelle, non remaniée. Nous n'avons aucune idée précise des motivations ni de l'identité des acteurs de ce changement, à commencer par le commanditaire. Il importe de le souligner : pour cette époque, pas plus que pour les précédentes, aucune documentation écrite n'est disponible, que ce soit sous forme d'originaux ou de copies ultérieures. Ni charte, ni texte narratif ou hagiographique²². Seul le contexte et l'étude du monument lui-même peuvent nous éclairer.

L'église est édifiée dans la pente du versant d'un plateau incliné d'ouest en est, sur la rive gauche de la Dyle, à 170 mètres de la rivière. Le type du bâtiment renvoie à une fonction et à un contexte bien précis (voir ci-contre) comme on va le voir. Nous

22. Aucune charte de cette époque, relative à Mousty, datée de ce lieu ou destinée à des occupants du lieu n'est relevée dans la base de données *Diplomata Belgica* (diplomata-belgica.be, consultée en mars 2017). Aucune source narrative ni hagiographique en lien avec Mousty n'est mentionnée par la base de données *Narrative Sources* (narrative-sources.be, consultée en mars 2017 : test sur les termes Céroux-Mousty, Mousty, Moustier, Monasterium apud Thilam et Ottignies). Les archives paroissiales conservées à la cure ne remontent pas au-delà du 14^e siècle. Voir *Inventaire des archives de la cure de Mousty* (Travaux du CHIREL Court-Saint-Étienne, n° 8), 2^e tirage corrigé, Court-Saint-Étienne, 2002, 202 p. photocopiées, en particulier p. 18. Les archives seigneuriales et scabinales de Mousty, conservées aux Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, ne sont pas antérieures au 16^e siècle, et celles de la paroisse qui y ont été déposées avant 2008 datent du 18^e siècle. Voir J. GODINAS et C. HENIN, *Archives de l'État à Louvain-la-Neuve. Guide des fonds et collections* (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces. Guides, 71), Bruxelles, 2009, tome 1, p. 48-49, p. 243-244, et tome 2, p. 654-655, avec mention des inventaires particuliers. Des recherches dans les archives des abbayes décimatrices (Villers-la-Ville, Aywières, Afflighem, Gembloux) pourraient livrer des éléments neufs : une copie non repérée n'est jamais à exclure, de même que la possibilité d'un registre incomplet dans les *Diplomata Belgica* ou d'une mauvaise interprétation du toponyme *monasterium*, assez ambigu. Ce dernier point vaut aussi pour l'analyse des textes narratifs régionaux. Ce travail d'envergure, dont le succès est très aléatoire, reste à entreprendre.



Notre-Dame de Mousty au 11^e s. Restitution planimétrique et volumétrique
(Dessin : P. Gautier et L. Hardenne, MRAH)

nous situons dans la Lotharingie, vaste région issue du démembrement de l'empire carolingien et pour l'heure intégrée au sein de l'Empire ottonien puis salien. Le diocèse de Liège y est à la fois une circonscription ecclésiastique et une entité politique, où le prince-évêque, depuis Notger, se voit confier par l'empereur la gestion politique d'une partie du territoire²³. Sous l'impulsion de Notger et de ses successeurs se développe dans le diocèse une forme particulière du premier art roman, que l'on qualifie d'art mosan (et qui, pour cette époque, est une des variantes de l'art ottonien), dans lequel s'inscrit Mousty. Sur le plan architectural, cet art mosan est illustré par quelques édifices de très grande taille comme la cathédrale bâtie à Liège par Notger (disparue depuis) ou la collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles, mais aussi par des églises paroissiales de très petite taille, et par des édifices de taille moyenne, constituant en quelque sorte une couche intermédiaire. C'est de celle-ci que fait partie Mousty. Ces édifices de la couche intermédiaire se caractérisent par la présence d'une crypte, d'un

23. Sur le contexte, voir A. WILKIN et J.-L. KUPPER (éd.), *Évêque et prince. Notger et la Basse-Lotharingie aux alentours de l'an mil*, Liège, 2013.

transept et d'un avant-corps (tour-porche ou *Westbau*, massif occidental, comme à Nivelles), absents des édifices paroissiaux. Mousty possède toutes ces caractéristiques, sauf l'avant-corps (*on en lira la description ci-après, dans la contribution de P. Gautier, L. Hardenne et C. Maggi*). Ces édifices, chaque fois qu'ils sont documentés par des textes, sont des églises collégiales ou prioriales, c'est-à-dire qu'elles sont desservies soit par un chapitre ou collège de chanoines ou de chanoinesses, soit par une communauté monastique (prieuré) dépendant d'une abbaye. La crypte et le transept sont des éléments coûteux qui ne se justifient que dans le cas où un culte de reliques est organisé sous les auspices du chapitre ou de la communauté : les bras du transept permettent en effet aux pèlerins de descendre à la crypte sans déranger la liturgie en cours dans la croisée du transept et dans le chœur²⁴. L'église bâtie, ou plus probablement rebâtie, à Mousty n'est donc pas, ou plus, une simple église paroissiale.

S'agit-il de l'église d'un prieuré, c'est-à-dire d'une petite communauté monastique ? Non, nous allons le voir. Mais cette hypothèse a été avancée, parfois avec beaucoup d'aplomb. On a évoqué la présence d'une communauté féminine²⁵. Certains auteurs

24. L.-Fr. GENICOT, *Les églises romanes du pays mosan. Témoignages sur un passé*, [catalogue d'exposition, église Saint-Hadelin, Celles, juillet 1970], Liège, 1970, p. 36, 67, 78 et ill. de couverture ; ID., *Les églises mosanes du XI^e siècle*, livre I : *Architecture et société*, Louvain, 1972 (Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie, 4^e série, fasc. 48), *passim* (voir *sub verbo* « Mousty » à l'index) ; ID., *Après la restauration de Notre-Dame à Mousty*, dans *Wavriensia. Bulletin du Cercle historique et archéologique de Wavre et de la région*, 24, 1975, n° 5, p. 85-107 [étude architecturale et historique fondamentale]. Comme chapitres seigneuriaux proches de Mousty, on peut citer celui de Hoegaarden, fondé au milieu du 10^e s. par la dame du lieu, Alpaïde, et celui d'Incourt, fondé par Rodolphe et Gisèle (A.-J. BIJSTERVELD et D. GUILARDIAN, *La formation*, *op. cit.*, p. 55).

25. C'est encore aujourd'hui l'opinion spontanée de certains habitants du quartier, reçue de plus anciens (conversations de l'auteur, 2017). Déjà J. TARLIER et A. WAUTERS, *op. cit.*, p. 120, notaient sans avoir l'air de trop y croire que « suivant la tradition, il y aurait eu là [= à l'emplacement de la cure] un béguinage ou un monastère de femmes ». Ch. POILS et J. DENS, *op. cit.*, p. 199, évoquaient à leur tour cette « tradition » rapportée, sans plus. Le propos a été relayé par

supposent que Mousty aurait été une dépendance de l'abbaye de Moustier-sur-Sambre²⁶, mais entre celle-ci et notre église il n'y a guère qu'une parenté de nom, toute fortuite, et aucun autre lien avéré. Par ailleurs, les grandes abbayes des environs immédiats, comme celles de Villers ou d'Aywières, sont de fondation plus récente et ne sont donc pour rien dans les origines de Mousty²⁷.

L'abbaye bénédictine de Gembloux (fondée vers 940) fait exception et d'une certaine manière on peut penser que Mousty ait

L.-Fr. GENICOT, art. *Céroux-Mousty (Brabant). Eglise Notre-Dame de Mousty*, dans *Dictionnaire des églises*, tome 5c : *Belgique, Luxembourg*, Paris, 1970, p. 35 (« l'édifice était auparavant le sanctuaire d'un couvent de moniales qui détenait sans doute des reliques mais qui disparut au IX^e-X^e s. »), sans doute prématurément et imprudemment, car il ne réitère plus cette affirmation dans ses travaux ultérieurs. Cette tradition est, fort justement, jugée « incontrôlable » par *Le patrimoine monumental de la Belgique. Wallonie*, t. 2 : *Brabant, arrondissement de Nivelles*, 2^e éd., Liège, 1998, p. 97.

26. Sur celle-ci, voir G. DESPY, *Moustier-sur-Sambre, abbaye mérovingienne*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, 45/1, 1949, p. 147-161, et ID., *La sécularisation de l'abbaye de Moustier-sur-Sambre en chapitre de chanoinesses séculières*, loc. cit., 45/2, 1950, p. 263-276. En 1866, l'abbé Defrenne, curé de Mousty, notait au crayon sur la page de garde d'un registre que, d'après certaines archives de la cure, Mousty aurait été une filiale de Moustier-sur-Sambre : « J'ai lu quelque part dans les vieux papiers qu'on prétend que les chanoinesses de Mousty en Sambre étaient venues s'établir ici et qu'elles avaient porté le nom (monasterium) avec elles. » (Ch. POILS et J. DENS, *op. cit.*, p. 199 ; voir depuis l'édition de ce registre : É. GILOT (éd.), *Un registre*, *op. cit.*, p. ii ; je souligne). Tout ceci est plus que vague et repose sans doute ultimement sur des suppositions gratuites. Poils et Dens, toutefois, résumaient indûment Defrenne en disant que celui-ci disait avoir trouvé « un document établissant » (sic) la filiation, document qu'ils ont cherché en vain.

27. L'abbaye clunisienne d'Afflighem, qui fonde le prieuré de Basse-Wavre (1092/93), n'existe qu'à partir de 1083 (voir A. DESPY-MEYER et C. GÉRARD, *Abbaye d'Affligem, à Hekelgem*, dans *Monasticon belge*, t. 4/1, Liège, 1964, p. 17-80, et R. HANON DE LOUVET et J. MARTIN, *Prieuré de Basse-Wavre, à Wavre*, loc. cit., p. 111-129), c'est-à-dire trop tard par rapport au moment supposé de construction de l'église priorale/collégiale de Mousty. L'abbaye cistercienne de Villers (1146) et son pendant féminin d'Aywières (1215) sont encore plus récentes (É. BROUETTE, *Abbaye de Villers, à Tilly*, loc. cit., t. 4/2, Liège, 1968, p. 341-415, et R. HANON DE LOUVET et J. MARTIN, *Abbaye d'Aywières, à Couture-Saint-Germain*, loc. cit., t. 4/2, Liège, 1968, p. 417-424).

été dans la zone d'influence de celle-ci : Gembloux possèdera une partie, non essentielle, des dîmes de Mousty, tandis que la paroisse fait partie du doyenné de Gembloux sur le plan ecclésiastique et le village, lorsqu'elle sera constituée, de la mairie de Mont-Saint-Guibert au sein du duché de Brabant²⁸ : or, on sait que cette mairie correspond *a posteriori* à une zone longtemps disputée entre l'abbé de Gembloux et le comté de Louvain, son avoué, futur duc de Brabant²⁹. Cette lutte d'influence se marquera, au siècle qui suit l'édification de l'église de Mousty, par la fondation de la ville-neuve de Mont-Saint-Guibert, sorte de compromis entre l'abbaye, possesseur du sol, et le duc³⁰. Les moines de Gembloux auraient-ils possédé la terre de Mousty au 11^e siècle (elle aurait ensuite été usurpée par leur avoué, le comte de Louvain, qui l'aurait cédée à des vassaux) ? Ou auraient-ils répondu à l'appel d'un seigneur local laïc ? Dans l'un ou l'autre cas, ils peuvent alors être à l'origine d'une église priorale à Mousty. Mais cette hypothèse reste très faible : quel sens y aurait-il à fonder un prieuré si proche de l'abbaye (15 km), et de surcroît comment expliquer que l'épisode n'ait laissé aucune trace dans la production narrative et littéraire issue de cette abbaye, à l'époque même où le fameux chroniqueur Sigebert y tient la plume ? En réalité, si Mousty avait été l'église d'un prieuré fondé par une abbaye, il est hautement probable que

28. Curieusement, l'ancienne paroisse primitive de Mousty est répartie entre plusieurs mairies : celle de Mont-Saint-Guibert pour Mousty même et Franquénies (de même que Limelette et Ottignies), celle de Genappe pour Céroux, tandis que la seigneurie de Chapelle-Saint-Lambert ressortit à la mairie de La Hulpe. J. TARLIER et A. WAUTERS, *op. cit.*, p. 91, 114, 119, 142 et 150 ; J.-J. HOEBANX, *Céroux-Mousty*, dans *Communes de Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, éd. H. HASQUIN, Bruxelles, 1981, t. 1, p. 280-281.

29. G. DESPY, *Naissance d'une nouvelle province : les origines du Brabant wallon*, dans *Bulletin [de l']Académie royale de Belgique. Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques*, 6^e série, 5, 1994, fasc. 7-12, p. 501-532, ici p. 522-524.

30. M.-A. GHEKÏÈRE, *Jeux d'influence et luttes de pouvoir autour de Mont-Saint-Guibert. Le rôle joué par l'abbaye de Gembloux et les ducs de Brabant dans le développement de cette ville-neuve (12^e-15^e siècles)*, dans *Revue d'histoire du Brabant wallon. Religion, patrimoine, société*, t. 28, 2014, fasc. 2, p. 63-87.

l'abbaye-mère aurait généré des écrits (chartes, chroniques, vies de saint) dont nous aurions gardé la trace, au moins par des copies postérieures. Il est fort peu plausible en effet que nous n'ayons aucune trace écrite de l'existence d'une telle priorale. Face à la double hypothèse (priorale ou collégiale), la première alternative peut donc, dans l'état actuel des connaissances, être écartée comme étant de loin la moins probable.

Dès lors, il est dans ce contexte quasi certain que Mousty ait été une petite collégiale seigneuriale (ou *Eigenstift*). Le seigneur du lieu aurait ainsi transformé l'église paroissiale pré-existante en une collégiale, une opération dont on connaît des exemples ailleurs³¹. Pourquoi ? Par l'organisation d'une liturgie confiée à un petit chapitre (6 à 8 chanoines peut-être) et du culte d'un saint, le maître du domaine rehausse inmanquablement son prestige et celui de sa famille ; il s'assure en outre les prières des chanoines pour lui et sa descendance. Évidemment, nous n'avons aucune trace écrite d'une telle fondation (et par la force des choses, pas la moindre information sur la provenance, l'identité et le nombre de ces hypothétiques chanoines). Or, nous nous trouvons à l'aube d'une période de croissance rapide du nombre de documents écrits produits par les institutions religieuses puis par les nobles laïcs. Si aucun document n'a été préservé, c'est probablement que la durée de vie de l'institution a été trop courte. C'est donc que le chapitre aurait rapidement périclité, probablement suite à l'extinction précoce du lignage, ce qui expliquerait que du côté de celui-ci également aucun document écrit conservé n'ait été produit. L'église aurait ensuite repris son simple statut paroissial.

31. La fondation d'un chapitre ne signifie pas la création *ex nihilo* d'une église. Ainsi le comte de Louvain dote-t-il au 11^e siècle d'un chapitre l'église Saint-Pierre de Louvain, d'origine antérieure et probablement carolingienne. Il procède de même à Bruxelles avec une église ou chapelle Saint-Michel pré-existante ; il y fera en outre déplacer en 1047 les reliques de sainte Gudule conservées depuis 988 dans l'église Saint-Géry (translation d'une église bruxelloise à l'autre que l'on peut interpréter comme la volonté d'accroître l'assise culturelle de son propre chapitre). Voir A.-J. BIJSTERVELD et D. GUILARDIAN, *La formation*, *op. cit.*, p. 55 et 59-60.

Ce scénario paraît relativement fiable. Mais il force à rebondir sur trois nouveaux problèmes : la date de la fondation, le (ou la) saint(e) vénéré(e), le lignage promoteur.

Un triple problème

Quelle date ? L'édifice a parfois été daté, à tort, du 10^e siècle³², sur la base d'une datation au carbone 14 opérée sur une poutre de la charpente³³. Malheureusement, cette datation carbone 14 est peu fiable et en réalité inutilisable. D'abord, il s'agit d'une datation ancienne, qui n'a pas été recalibrée. Mais, surtout, aucune information n'est fournie sur le prélèvement. On ignore où celui-ci a été opéré : à quel endroit de la charpente (bois d'origine ou non ?), et de la poutre (près du cœur ou de l'aubier, datant donc le moment de l'abattage ou au contraire le début de la croissance de l'arbre, différence qui n'est pas anodine pour un chêne de

32. Ch. DE VOS, *Notes sur l'ancienne église et les curés de Mousty*, dans *Wavriensia. Bulletin du Cercle historique et archéologique de Wavre et de la région*, 20, n° 3, 1971, p. 57-62, ici p. 57 [« probablement du X^e siècle », sans fournir d'argument] ; V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 1 [« pourrait remonter au premier quart du X^e siècle »] ; N. SERVAIS, *Ottignies-Louvain-la-Neuve, Mousty. L'église Notre-Dame*, dans J. MAQUET (dir.), *Le Patrimoine médiéval de Wallonie*, Namur, 2005, p. 258-259 [pour l'essentiel, cette notice semble être un simple démarquage de l'article de V. Chambille] ; *Patrimoine architectural et territoires de Wallonie. Court-Saint-Étienne, Mont-Saint-Guibert et Ottignies-Louvain-la-Neuve*, Namur / Wavre, Service public de Wallonie / Mardage, 2010, p. 185-193, ici p. 185 et 192 ; Service public de Wallonie, *Inventaire du patrimoine culturel immobilier*, en ligne wallonie.be/patrimoine/ipic, fiche n° 25121-INV-0012-02, consulté le 7 avril 2017 [basé sur la datation au carbone 14, que l'auteur confond avec une donnée dendrochronologique]. À l'origine de cette lignée d'auteurs, on trouve Ch. POILS et J. DENS, *op. cit.*, p. 196, 200 et 202, qui sur de seules bases stylistiques, aujourd'hui dépassées, considéraient l'édifice comme antérieur au 11^e siècle (et semblaient suggérer tantôt la fin du 6^e et le 7^e siècle comme période stylistiquement acceptable, tantôt l'époque carolingienne, en fonction du statut d'église-mère).

33. Longtemps inédite mais mentionnée par V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 18, n. 25 (qui donnait la fourchette 850-1030 A.D.). Voir depuis É. GILOT, *Index général des dates Lv: Laboratoire du carbone 14 de Louvain/Louvain-la-Neuve* (Studia praehistorica Belgica, vol. 7), Liège/Louvain, 1997, p. 24, échantillon Lv989, prélevé à la demande de l'abbé V. Chambille. Je remercie P. Gautier pour ses éclaircissements techniques.

construction qui a pu atteindre 20 ans ou plus) ? Qui plus est, cette datation ne tient pas face à une datation dendrochronologique plus récente et plus précise, qui place l'actuelle charpente de la nef au début du 13^e siècle (*voir plus loin*, 2.4). Sur un autre plan, on pourrait aussi évoquer l'attestation du toponyme Mousty dès le 9^e siècle, mais ceci appelle deux remarques : d'abord le toponyme permet au mieux de dater l'existence d'un lieu, mais pas d'un bâtiment (et cette mention ne serait pas étonnante en soi puisque nous avons vu que la paroisse est sans doute plus ancienne encore), ensuite cette attestation n'est rapportée que par un seul auteur³⁴ et apparaît peu fiable, les travaux plus récents et plus spécialisés ne la retiennent pas et fournissent les premières attestations du toponyme à partir du 13^e siècle seulement³⁵. En résumé, les propositions de datation du bâtiment au 10^e siècle ne reposent sur aucune assise solide. Par contre, la typologie du bâtiment situe celui-ci dans le courant du 11^e siècle et des éléments stylistiques permettent de pointer plus précisément le milieu de ce siècle (*voir ci-après la contribution de P. Gautier, L. Hardenne et C. Maggi*). La fondation du chapitre et l'édification du monument actuel datent donc du milieu du 11^e siècle.

Quel saint ? On n'a jamais vraiment éclairci la question de savoir quel saint faisait l'objet d'un culte à Mousty. Les données comparatives suggèrent qu'un chapitre seigneurial soit consacré au

34. En l'occurrence le polygraphe E. DE SEYN, *op cit.*, p. 235-236, qui indique « 800-900 », sans fournir de justification. Cette mention est rapportée avec beaucoup de réserve par L.-Fr. GENICOT, *Après la restauration, op. cit.*, p. 87.

35. M. GYSSELING, *Toponymisch woordenboek van België, Nederland, Luxemburg, Noord-Frankrijk en West-Duitsland (vóór 1226)* (Bouwstoffen en studiën voor de geschiedenis en de lexicografie van het Nederlands, 6/1), tome 1, Bruxelles, 1960, p. 720 ; J. HERBILLON, *Les noms des communes de Wallonie* (Crédit Communal. Collection Histoire, série in-8°, n° 70), Bruxelles, 1986, p. 29. Dans la même ligne, le travail plus ancien de J. TARLIER et A. WAUTERS, *op. cit.*, p. 111. Ajoutons toutefois que L.-Fr. GENICOT, *Après la restauration, op. cit.*, p. 87, fournit la date plus précoce de 1128, mais sans aucune référence. Notons aussi l'absence du Mousty brabançon parmi les nombreux *Monasterium* et dérivés que relève l'*Orbis latinus. Lexikon lateinischer geographischer Namen des Mittelalters und der Neuzeit*, t. II, Brunswick, 1972, p. 580-586.

culte d'un saint local³⁶. Les auteurs locaux mettent en avant le patronage de la Vierge et l'attestation, malheureusement fort tardive, de reliques de celle-ci³⁷. Mais en réalité, les données comparatives au sein du futur duché de Brabant indiquent que dans la majorité des cas, le saint patron de l'église collégiale a été distinct du saint vénéré, comme sainte Ragenufle à Saint-Pierre d'Incourt, ou saint Guidon à Saint-Pierre d'Anderlecht³⁸. Rien ne s'oppose donc, en théorie, à ce que la crypte et le transept de Mousty aient été conçus pour les nécessités du culte d'un sainte ou d'une sainte qui n'était pas Notre-Dame, patronne de l'église, et dont le souvenir se serait perdu avec la disparition du chapitre et du lignage fondateur.

36. A.-J. BIJSTERVELD et D. GUILARDIAN, *La formation*, *op. cit.*, p. 55-56.

37. Une châsse de Notre-Dame est restaurée en 1555, puis remplacée en 1559, les deux fois par un orfèvre bruxellois. On ignore quel type de relique de la Vierge (os, tissu, lait) s'y trouvait. La châsse aurait disparu à la fin du 16^e siècle, durant les guerres de religion. Voir J. TARLIER et A. WAUTERS, *op. cit.*, p. 121, et Ch. DE VOS, *Notes...*, *op. cit.*, p. 58, ainsi que V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 15, qui estime pour sa part que ces reliques étaient probablement vénérées dès la construction de l'église. À rebours, et à l'absurde, en 1906, l'abbé Lemaire ne croyait pas que la crypte, dans laquelle il n'a pas pu descendre, mais que le curé lui avait décrite, ait « été affectée à contenir le corps ou les reliques d'un saint, car nulle part il n'est fait mention de dévotion particulière à l'église de Mousty. » (R. LEMAIRE, *op. cit.*, p. 242). Notons aussi la présence en l'église, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, d'une *Sedes sapientiae* (Vierge en majesté, portant l'Enfant sur ses genoux, elle-même à la manière d'un trône) de la première moitié du 12^e siècle, en rapport évident avec la titulature de Notre-Dame (V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 25-26, et Ch. DE VOS, *Notes...*, *op. cit.*, p. 58, qui l'identifie à la statue conservée à Bousval, chapelle de Noirhat, repeinte et fortement restaurée, sur laquelle on verra J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, *op. cit.*, p. 181-182, fig. 20, sans allusion à la provenance revendiquée par la paroisse de Mousty). Cette statue, qui passe pour être celle de Mousty, est actuellement conservée chez un particulier à Bousval, après l'avoir été dans la chapelle de Noirhat. Elle a été brièvement présente, dans l'église de Mousty, le dimanche 11 septembre 2016, dans le cadre des Journées du Patrimoine et du Millénaire, à la demande de la communauté paroissiale. Enfin, si des reliques du Voile de la Vierge et de la Vraie Croix ont bien fait l'objet de diplômes d'authentification en 1933 par le vicaire général de Malines Mgr Legraive (*Inventaire... Mousty*, *op. cit.*, p. 83), rien ne dit depuis quand celles-ci sont présentes à Mousty.

38. A.-J. BIJSTERVELD et D. GUILARDIAN, *La formation*, *op. cit.*, p. 55-56.

Quel lignage ? On est bien en peine, au vu des connaissances actuelles, de déterminer de qui, au sein de la mosaïque des domaines, des comtés et des *pagi* lotharingiens, dépendait le village de Mousty au 11^e siècle. Mousty semble à cet égard occuper un angle mort entre les micro-territoires connus : les possessions qu’Ide, mère du duc Godefroid dit de Bouillon, céda aux abbayes de Nivelles et d’Afflighem (soit la future mairie de Genappe) à l’ouest, le comté de Louvain au nord, le petit comté de Grez au nord-est, le comté de Brugeron à l’est, les possessions du prince-évêque de Liège, et le temporel de l’abbaye de Gembloux, s’étendant jusqu’au futur Mont-Saint-Guibert, au sud³⁹...

Le comté de Grez, dont les comtes sont peut-être autoproclamés et qui périclita après ca 1100 – on pense qu’à défaut d’héritier le « comté » tomba sous l’influence directe du comte de Louvain, qui l’absorba – est un premier candidat intéressant⁴⁰. Plusieurs auteurs ont fait de ses détenteurs les fondateurs de la collégiale de Mousty et les seigneurs du lieu⁴¹. Mais, en réalité, on

39 . Voir G. DESPY, *Naissance...*, *op. cit.*, p. 516-520 et 522-528 ; A.-J. BIJSTERVELD et D. GUILARDIAN, *La formation*, *op. cit.*, p. 50 et 60-61. Sur le Brugeron : G. DESPY, *Franchises urbaines et rurales. Les ducs de Brabant et l’ancien comté de Brugeron aux XII^e et XIII^e siècles*, dans J.-M. DUVOSQUEL et E. THOEN (éd.), *Peasants and townsmen in medieval Europe. Studia in honorem Adriaan Verhulst*, Gand, 1995, p. 631-649. La paroisse et la seigneurie de Lasne (directement voisine de celle de Chapelle-Saint-Lambert, et donc du domaine primitif de Mousty) ont comme patron et seigneur principal le prévôt du chapitre de Nivelles, tandis que deux petits fiefs y sont tenus de l’abbesse du même chapitre ; peut-on inférer de ces faits, attestés au bas Moyen Âge, la présence dès le 11^e siècle de l’abbaye de Nivelles en lisière du domaine de Mousty : cela est rien moins qu’assuré (cf. J.-J. HOEBANX, *L’abbaye de Nivelles des origines au XIV^e siècle*, Bruxelles, 1952, p. 335, 369, n. 8 et 371, très prudent quant à l’argument rétrospectif pour la reconstitution du domaine nivellois).

40 . Sur ce comté, voir G. DESPY, *Naissance*, *op. cit.*, p. 524-525 ; A.-J. BIJSTERVELD et D. GUILARDIAN, *op. cit.*, p. 50 et 61-62. Ce petit « comté » n’est peut-être qu’un domaine seigneurial aux mains de cadets de la maison de Louvain, portant le titre comtal et identifiés par le nom de leur seigneurie (communication verbale de D. Guilardian, que je remercie).

41. L’hypothèse apparaît chez Ch. POILS et J. DENS, *op. cit.*, p. 199, qui restent prudents. Elle est répercutée par L.-Fr. GENICOT, *op. cit.* [1975], p. 102,

ignore les dimensions et l'extension de ce « comté ». S'il se cantonne à l'est de Wavre⁴², ou s'il correspond plus précisément encore à la future mairie de Grez au sein du duché de Brabant, comme le pense Despy⁴³, alors, dans un cas comme dans l'autre, il ne s'étend pas jusqu'à Mousty, ni même jusqu'à la Dyle. On voit mal, en outre, pourquoi ces « comtes » auraient fondé une collégiale si loin du centre de leur domaine.

Certes, la détention de dîmes et du droit de collation par les Grez mérite de retenir l'attention. Jusqu'au 11^e siècle, le droit de nommer le curé (collation) et celui de percevoir les dîmes se trouvent bien souvent, et tout naturellement, aux mains du maître du domaine qui a fondé l'église, en nomme le desservant et l'entretient⁴⁴. Ce n'est qu'à partir de la fin du 11^e siècle, sous l'effet d'un changement radical de perspective induit par la réforme grégorienne, que les laïcs sont incités à se défaire des dîmes qu'ils percevaient jusque-là. On les voit dès lors « restituer » des dîmes ou parties de dîmes, non pas aux curés des paroisses mais bien à des monastères, dont ils cherchent à s'attirer les prières. Repérer à cette occasion qui est le collateur et le décimateur d'une paroisse peut donc fournir un indice sur l'identité de celui qui en a été le fondateur, c'est-à-dire le seigneur du lieu à l'époque de la paroisse primitive⁴⁵. Les Grez ont-ils

très prudent lui aussi et qui ne semble pas avoir mené de recherches sur ce point, et par V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 6, n. 11. On la retrouve dans divers répertoires et publications, notamment *Patrimoine architectural et territoires de Wallonie*, *op. cit.*, p. 189 (« les comtes de Grez, seigneur du lieu »).

42. A.-J. BIJSTERVELD et D. GUILARDIAN, *La formation*, *op. cit.*, p. 50.

43. G. DESPY, *Naissance*, *op. cit.*, p. 524-525.

44. A. DIERKENS, *op. cit.*, p. 25-26, 37-39, 46-47.

45. S'agissant du droit de collation, notons par exemple qu'à Court-Saint-Étienne, le patronat de l'église, qui est une église-mère, est détenu conjointement par le seigneur du lieu et par l'abbaye de Villers (G. DESPY, *Un mystérieux domaine de Notre-Dame de Soissons en Brabant wallon au moyen âge*, dans H. HASQUIN (dir.), *Hommages à la Wallonie. Mélanges d'histoire, de littérature et de philologie wallonnes offerts à Maurice A. Arnould et Pierre Ruelle*, Bruxelles, 1981, p. 100), ce qui laisse supposer un partage entre le lignage fondateur et l'abbaye proche de fondation plus récente.

possédé des dîmes sur le territoire de la paroisse primitive de Mousty⁴⁶. Le problème, c'est qu'ils ne sont pas les seuls⁴⁷, et que ces droits ont pu se transmettre par mariage et héritage ou être cédés en fief : l'écheveau que l'on découvre au 13^e siècle, c'est-à-dire au moment où nous avons enfin des sources écrites, peut donc être fort éloigné de la réalité initiale du 11^e siècle, et nous n'avons aucun moyen de remonter les filiations, faute de sources. Quant au droit de collation, il appartient aux seigneurs de Piétrebais, à Grez⁴⁸, mais il semble que ceux-ci, en réalité le (nouveau) lignage des chevaliers de Grez, issus de la *familia* ducale, n'aient pas de lien avec les anciens « comtes » : les ducs de Brabant ont absorbé la terre après la disparition des « comtes » et l'ont inféodée à de nouveaux vassaux⁴⁹. Le lien paraît donc trop ténu pour bâtir une théorie autour de ces « comtes ».

46. Voir *infra*, n. 48. La grande dîme de Limelette, en 1242-1243, était tenue en fief d'un Arnoul de Grez (J. TARLIER et A. WAUTERS, *op. cit.*, p. 150).

47. Le chevalier Godefroid de la Buissière possédait une dîme à Céroux (tenue en fief du second mari de la dame de Mousty, Marguerite), et une autre à Mousty, qu'il cède à l'abbaye d'Aywières, respectivement en 1219 et en 1232 (J. TARLIER et A. WAUTERS, *op. cit.*, p. 117). Ceci affaiblit l'argument en faveur des Grez, puisque la famille locale elle-même semble avoir possédé des dîmes, remises en fief à un de ses vassaux. Par ailleurs, le chevalier Godefroid de Limelette, dit Briseteste, cède en 1230-1231 à l'abbaye d'Aywières un septième de la dîme de Mousty, de Céroux, de Ferrières (hameau de Céroux) et de Limelette ; en même temps, un nommé Henri Bavechien cède à cette abbaye une autre dîme perçue à Céroux (*Ibid.*, p. 118).

48. Ch. POILS et J. DENS, *op. cit.*, p. 199, et V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 6, n. 11. Assez confus sur ce point, ces auteurs font aussi écho d'une prétention des seigneurs de Piétrebais, notée en 1661, donc très tardivement, à avoir jadis possédé l'entièreté des dîmes de Mousty. Le second penchait pour la continuité entre les « comtes » et les seigneurs ultérieurs de Grez, ce qui semble être inexact (voir *infra*, note 49).

49. Voir J. TARLIER et A. WAUTERS, *op. cit.*, p. 228, 231, 233-236, G. DESPY, *Naissance*, *op. cit.*, p. 524-525, et A.-J. BIJSTERVELD et D. GUILARDIAN, *op. cit.*, p. 50. Il faut encore ajouter que les « nouveaux » Grez possédèrent aussi des dîmes sous d'autres cieux, telle celle (non localisée, il est vrai) que Gérard de Grez, chevalier, tenait en fief du duc et céda en 1224, avec l'accord de celui-ci, à l'abbaye de Parc-les-Dames sise à Wezemaal, bien loin de Mousty donc (A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires des duchés de Brabant et de*

Le fait que Mousty et Franquénies aient été, au moins dès le 13^e siècle, des arrière-fiefs du duc de Brabant (*voir plus loin, 2.1*) pourrait indiquer qu'ils ont fait partie d'un vaste ensemble de terres duciales avant d'être cédés à des vassaux, qui eux-mêmes les ont concédés à leurs propres vassaux. Si c'est le cas, rien ne dit toutefois que le duc, ou son prédécesseur comte de Louvain, ait possédé ces localités dès le 11^e siècle, car c'est précisément l'époque où il commence, très progressivement, à s'implanter dans le futur Brabant wallon. Par ailleurs, il se peut très bien que ces terres soient devenues des fiefs brabançons, non par démembrement du domaine ducal, mais par transformation d'alleux en fiefs de la part de nobles soucieux d'entrer dans la vassalité du duc.

Force est de conclure qu'aucune piste ne se dégage, sinon par élimination, sur cette question épineuse, à laquelle j'espère revenir un jour. Nous ignorons qui est le seigneur de Mousty au 11^e siècle, comment les droits de dîmes et de collation ont été transmis et fragmentés entre cette époque et le 13^e siècle, quelle a été la motivation précise de la fondation d'une église de type collégiale (ou moins probablement priorale) ni même quel rôle, proche ou lointain, le comte de Louvain a joué à cette époque dans cette localité.

Revenons à présent au bâtiment. Si, au sein de l'architecture mosane du premier âge roman, de nombreux éléments (dimensions, volumétrie, crypte, transept) rattachent Mousty au groupe des collégiales rurales et seigneuriales, l'absence d'un élément a été remarquée : Mousty ne présente pas de *Westbau* ni même de tour occidentale⁵⁰ ; l'examen de la façade occidentale d'origine, visible sous les combles d'un porche ajouté au 18^e siècle, ne donne aucune indication témoignant d'un massif ou

Limbourg et des pays d'Outre-Meuse. II^e partie : cartulaires, t. 1 (800-1312), Bruxelles, 1961, p. 56-57 : à noter que cet acte d'approbation ducal est donné à Grez, en présence notamment des échevins du lieu).

50. L.-Fr. GENICOT, *Les églises mosanes du XI^e siècle, op. cit.* ; ID., *Après la restauration, op. cit.*

d'une tour disparue. Mousty constitue-t-elle tout simplement une exception à la typologie ? Ou bien peut-on risquer l'hypothèse que l'absence de massif ou de tour s'explique par l'effondrement financier du fondateur (dans l'hypothèse d'une fondation de collégiale seigneuriale à durée éphémère), qui aurait mené celui-ci à faire terminer le chantier par une simple façade plate ? Cette hypothèse a le mérite d'offrir une cohérence entre les données d'archéologie du bâti et les hypothèses les plus recevables quant au contexte historique de fondation et d'édification du bâtiment. Mais d'autres explications demeurent possibles⁵¹.

L'absence de tour soulève incidemment une autre difficulté. La fonction d'une telle tour durant le Moyen Âge central, période où nous nous situons, n'est presque qu'accessoirement celle d'un clocher : elle est aussi une marque de prestige pour le seigneur du domaine, souvent possesseur de l'église ou héritier de son fondateur, et un lieu de refuge pour les habitants⁵². Or son absence à Mousty ne semble pas compensée par la présence proche d'un château seigneurial ou d'une motte castrale qui l'aurait précédé : aucune trace archéologique, écrite ou iconographique ne révèle l'existence d'une telle implantation à Mousty, alors que deux sites castraux sont présents à proximité : le château d'Ottignies, à environ 650 mètres en aval sur la même rive de la Dyle, et celui de Franquénies, à 700 mètres sur la rive droite⁵³. Faut-il mettre en rapport l'absence, ou la disparition sans trace, d'un site castral avec

51. Marie Verbeek (Service de l'archéologie, Direction extérieure de Namur de la DGO4, SPW) m'a suggéré avec pertinence que l'absence de tour puisse être un signe d'humilité, et dès lors le marqueur d'une église monastique ou priorale. Mais ceci repose le problème, déjà évoqué, de l'absence de toute trace ou tradition écrite du côté de l'hypothétique abbaye-mère, problème qui nous avait conduit à écarter la piste priorale comme étant la moins plausible.

52. Voir L.-Fr. GENICOT, *Les églises mosanes du XI^e siècle*, *op. cit.*, p. 281-298.

53. J. TARLIER et A. WAUTERS, *op. cit.*, p. 118, 138, 144 ; Ch. SCOPS et V. HAVERMANS, *op. cit.*, p. 203-206 ; *Le patrimoine monumental de la Belgique. Wallonie*, t. II : *Brabant, arrondissement de Nivelles*, 2^e éd., Liège, 1998, p. 94-95 et 454-455. Ce point a été soulevé de manière pertinente par V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 18.

la disparition rapide du lignage ? La disparition du chapitre de la collégiale et l'abandon du site castral seraient-ils la double conséquence d'une même extinction lignagère ? Mais où résidèrent alors ensuite les nouveaux seigneurs du lieu ? Dans une autre seigneurie, dont ils cumulaient la possession avec celle de Mousty ? C'est fort possible (*voir infra*). Ou faut-il considérer que l'un des deux châteaux de Franquénies et d'Ottignies ait fait partie de l'infrastructure du domaine primitif, en appui à l'église, avant que le territoire paroissial ne soit démembré, à une époque indéterminée, entre plusieurs seigneuries dont celles, bien distinctes de Mousty, Ottignies et Franquénies (*sur celles-ci, voir infra*) ?

Partie II : Mousty dans le duché de Brabant (12^e-18^e siècle)

Les origines de Mousty posent à l'historien, nous l'avons vu, des difficultés non encore résolues. La suite de l'histoire est mieux documentée et permet, notamment, de comprendre comment le bâtiment du 11^e siècle est parvenu jusqu'à nous. Cette histoire peut se décomposer en deux grandes phases, scindées par la période révolutionnaire : d'abord la période d'Ancien Régime où Mousty s'insère dans le duché de Brabant, ensuite la période contemporaine où Mousty prend place, en France, aux Pays-Bas, puis en Belgique, dans un cadre renouvelé. Commençons par la première phase.

Il peut paraître présomptueux d'embrasser d'un seul regard une période de cinq à six siècles. Il est vrai que bien des choses vont changer entre le Second Moyen Âge et le Siècle des Lumières. Mais les structures fondamentales de la vie paroissiale et villageoise restent remarquablement stables et justifient notre choix de présentation. Pour comprendre la vie locale à Mousty et la place qu'y occupe l'église Notre-Dame, nous envisagerons successivement le cadre politique et seigneurial, puis le cadre ecclésiastique et religieux, des éléments de la vie quotidienne, et enfin, les transformations subies par l'église.

2.1. Le cadre politique et seigneurial : le duc, le seigneur et le village

La mise en place du duché de Brabant est dans nos régions le fait politique majeur des 12^e et 13^e siècles. L'ancien duché de Basse-Lotharingie, plus vaste, a perdu toute réalité comme cadre politique au 12^e siècle. En pleine expansion territoriale, le comte de Louvain va toutefois bénéficier du prestige que lui offre à partir de 1106 le titre ducal de Basse-Lotharingie, que ses successeurs conserveront sous la forme francisée de *Lothier* dans leur titulature, et qui dans la pratique cèdera progressivement la place au nouveau titre de duc de Brabant. Dès cette époque, le village de Mousty fera partie du duché. Ce lien se traduira tout d'abord sur le plan féodal, puis aussi sur le plan judiciaire, administratif et fiscal. On notera une curiosité : du point de vue de l'administration ducal, une partie de la paroisse (Céroux) relève de la mairie de Genappe, tandis que le reste (Mousty, Franquénies et les paroisses-filles d'Ottignies et Limelette) relève de la mairie de Mont-Saint-Guibert (sauf la paroisse-fille de Chapelle-Saint-Lambert, relevant de la mairie de La Hulpe). Cette situation durera jusqu'à la fin de l'Ancien Régime : jusque-là, le Duché reste le cadre de référence pour le village, même lorsque les rois d'Espagne puis les souverains autrichiens auront revêtu le titre ducal et hérité du territoire.

Opérons un bref retour en arrière, pour comprendre les liens entre le duché et le cadre seigneurial local. Le morcellement féodal qui se dessine en Lotharingie après la fin du monde carolingien (10^e-11^e siècle.), entraîne l'apparition de nombreuses seigneuries. Ces seigneurs ne sont plus seulement des maîtres de domaines ruraux et des guerriers, comme aux époques mérovingiennes et carolingiennes ; ils s'imposent aussi aux habitants de leur seigneurie sur le plan judiciaire et fiscal : ils rendent la justice, ils perçoivent de nombreuses taxes et amendes. Deuxième caractéristique : ils tiennent souvent leur seigneurie en fief d'un seigneur plus puissant.

Les seigneurs de Mousty

Les premiers seigneurs de Mousty ne nous sont pas connus, nous l'avons dit. Par la suite, plusieurs familles successives possèdent la seigneurie. Ceux-ci ne sont pas directement vassaux du duc de Brabant : ils doivent l'hommage au seigneur de Tilly. Mousty n'est donc pas ce qu'on pourrait appeler un fief direct du duché, c'est un des nombreux arrière-fiefs. En cette qualité, il doit néanmoins le service féodal au duc (compté, en 1474, pour un combattant à cheval)⁵⁴. Des membres de la famille ont pu servir le duc à d'autres titres, de manière plus directe⁵⁵.

Ces seigneurs de Mousty jouent un rôle important dans la vie du village et se voient reconnaître de nombreux honneurs. Cette situation dura durant tout l'Ancien Régime. Ils bénéficient par exemple d'une place d'honneur lorsqu'ils se rendent à la messe. Au point de prendre parfois leurs aises d'une manière étonnante : en 1666, le rapport d'inspection de l'église par les autorités diocésaines note que *le seigneur temporel a placé deux sièges de part et d'autre de l'autel, de telle sorte que le curé n'ait plus de place pour poser un siège pour lui et pour les officiants*, le rapport

54. J. TARLIER et A. WAUTERS, *op. cit.*, p. 117. Mориensart et Franquénies sont au même tarif (*Ibid.*, p. 116, p. 118). Tilly fait aujourd'hui partie de l'entité de Villers-la-Ville.

55. Une charte du duc Jean I^{er}, datée du 18 avril 1277, cite parmi les huit vassaux, tous chevaliers, qui ont assisté à l'acte un « Bernard de Moustirs », entre Jean, seigneur de Wavre, et Léon de Beersel (A. VERKOOREN, *op. cit.*, II^e partie : *cartulaires*, t. I (800-1312), Bruxelles, 1961, p. 143). Il est possible qu'il soit lié à notre village ou à la famille seigneuriale du lieu. Une charte de Godefroid de Brabant (frère du duc Jean I^{er}), rédigée en roman et datée du 27 mars 1300, cite parmi les témoins de l'acte, comme vassaux, un Jean dit *Flamenc, de Mostirs* ; son sceau est disparu. Voir A. VERKOOREN, *op. cit.*, Première partie : *chartes originales et vidimées*, t. I, Bruxelles, 1910, p. 129, n° 174, qui se demande à l'index, p. 174, s'il s'agit de Moustier-lez-Frasnes, sans présenter d'argument. Il existe en effet dans le comté de Hainaut une paroisse de Moustier-au-Bois ou Moustier-lez-Frasnes (diocèse de Cambrai), village fusionné dans la commune de Frasnes-lez-Anvaing, prov. Hainaut, arrond. administr. Ath (voir A. THON, *Dictionnaire des paroisses des Pays-Bas autrichiens, des principautés de Liège et de Stavelot-Malmédy, et du duché de Bouillon en 1787*, Bruxelles, 2016, p. 162). Ne pourrait-il s'agir du Moustier/Mousty brabançon ?

propre seigneurie, longtemps aux mains des barons de Spangen (et relevant en fief de la seigneurie d'Ottignies). Cette seigneurie fait partie de la paroisse de Mousty⁵⁶. Sur la rive gauche, à 3,5 km de Mousty et hors de la vallée, on trouve sur le plateau, gagné aux cultures par défrichement, le village de Céroux et la tour de Moriensart, formant la seigneurie de Moriensart (relevant en fief du seigneur de Wavre)⁵⁷. Tant Franquénies que Céroux et Moriensart relèvent de la paroisse de Mousty et ont dû faire partie du domaine primitif. Il en va de même de la seigneurie d'Ottignies et de ses petits satellites, qui forment une paroisse fort probablement démembrée, à une date inconnue mais antérieure à 1213, de celle de Mousty⁵⁸.

Mais il y a plus curieux encore. Le curé de Mousty, de par sa fonction, détient à Mousty même une seigneurie qui relève sur le plan féodal de la seigneurie de Tilly. En 1434, ce fief du curé comprend 3 maisons et 42 biens immeubles non bâtis, terres ou prés, sur lesquels il perçoit les cens seigneuriaux, les droits de justice et les amendes éventuelles ; il a pour cela le droit de nommer un mayeur et des échevins. C'est donc une petite cour de justice... Cette seigneurie est connue dans les sources sous l'appellation de Cour Notre-Dame, ce qui montre bien son lien avec le bénéfice du curé⁵⁹. Les archives en étaient conservées dans un coffre, dont le curé et son mayeur possédaient chacun deux clés. Un chêne devant l'église, équipé d'un carcan de fer, servait de pilori à la justice du curé ; cet arbre a été abattu au début du 18^e siècle mais un demi-siècle plus tard des habitants âgés s'en

56. J. TARLIER et A. WAUTERS, *op. cit.*, p. 111 (toponyme att. en 1204), p. 114 et p. 118.

57. *Ibid.*, p. 110-111 (toponyme : Céroux, attest. 1219, Moriensart attest. 1285), p. 115-117 ; L. COURTOIS, *La tour de Moriensart en Brabant. Analyse d'une maison-forte du XIII^e s.*, dans *Wavriensia*, 23, 1974, n^{os} 5-6, p. 99-165.

58. J. TARLIER et A. WAUTERS, *op. cit.*, p. 137 (toponyme att. dès 1190), 141-145, suivis et complétés par Ch. SCOPS et R. HAVERMANS, *op. cit.*, p. 52-66 et 71-72.

59. Ch. DE VOS, *Notes...*, *op. cit.*, p. 59-62.

souvenaient toujours⁶⁰. Bien que d'une superficie limitée, cette Cour Notre-Dame a semble-t-il exercé, à l'occasion, la justice criminelle.

En 1594, en tout cas, le mayeur et les échevins du curé sont amenés à juger une femme suspectée de sorcellerie. Une dénommée Gertrude De Broux est en effet accusée par la rumeur villageoise d'avoir fait mourir des bêtes et des gens. Nous sommes en pleine vague européenne de « chasse aux sorcières », et une telle rumeur est prise très au sérieux⁶¹. On craint, véritablement, d'avoir une servante du Diable au sein du village et d'en être les victimes, ou pire encore d'être victime collectivement d'une punition divine si la communauté n'est pas expurgée et purifiée de la présence indésirable. C'est pour cette raison qu'en cas de condamnation des sorciers ou sorcières, leur corps est livré au bûcher, car ce rituel d'exécution pénal a précisément une valeur symbolique et purificatrice. C'est ce qui se passera à Mousty. Il faut préciser à cet égard que tout se passe devant une juridiction civile : ce n'est pas un procès ecclésiastique, c'est un procès devant une juridiction seigneuriale, dont, par hasard, le seigneur est aussi curé. La situation n'aurait probablement pas été différente, pour l'accusée, en présence d'un seigneur laïc. Mais évidemment, ce procès nous intéresse aussi pour comprendre le fonctionnement de la paroisse et du village. On constate à cet égard que la cour de justice de la petite Cour Notre-Dame n'était pas permanente, et que le curé-seigneur nomme un mayeur et des échevins pour l'occasion. Le mayeur mène une enquête, recueillant plusieurs témoignages à charge et actant les dénégations de Gertrude. Sur ces premières bases, l'échevinage fait mettre l'accusée en détention préventive par le mayeur et prend ensuite la peine de solliciter l'avis de deux experts du Conseil de Brabant, à Bruxelles, deux

60. *Ibid.*, p. 61.

61. Pour ce contexte, voir notamment R. MUCHEMBLED, *La sorcière au village (XV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, 1979, et ID., *Rythmes de l'existence et sociabilité*, dans P. JANSSENS (dir.), *La Belgique espagnole et la principauté de Liège, 1585-1715*, vol. 2, Bruxelles, 2006, ici p. 351-352.

juristes professionnels et diplômés, à qui l'on envoie les témoignages recueillis. Sur base de leur avis, et malgré le plaidoyer de son défenseur Sébastien Dubois (celui-ci était à l'époque bailli de la dame de Limal et Bierges, un homme de la région donc, et sera trois ans plus tard, en 1598, maire du seigneur principal de Mousty), l'accusée est soumise à la question, c'est-à-dire à la torture judiciaire, dans le but d'obtenir des aveux complets. L'accusée avoue sous la torture avoir commis un homicide à Mont-Saint-Guibert ; elle porte en outre plusieurs marques sur le corps, nous dit le dossier, ce qui renvoie à la croyance selon laquelle les sorciers et sorcières portent des marques corporelles signifiant leur allégeance au Diable. De simples grains de beauté ou une marque de naissance peuvent être interprétées de la sorte. Elle est torturée à nouveau pour obtenir des aveux plus complets. On retient finalement contre elle le crime énorme d'avoir eu des relations sexuelles avec le démon (*pour avoir eu habitation et conversation avec le diable*) et la mort de plusieurs humains et animaux (*et pour avoir fait mourir plusieurs personnes et bêtes*). Elle est dès lors condamnée puis exécutée sur le bûcher, après avoir été étranglée⁶². La vie à Mousty sous l'Ancien Régime n'est évidemment pas un long fleuve tranquille : gardons-nous d'idéaliser la communauté villageoise d'antan.

Rivalités locales entre seigneur et curé

Outre cette Cour Notre-Dame, le curé de Mousty détient encore une deuxième seigneurie, dénommée la Cour Hocquart et relevant, elle aussi, de Tilly sur le plan féodal. Cette Cour

62. J'enrichis et développe ici l'analyse du dossier proposée par Ch. DE VOS, *Limal, Mousty. Scènes de violence au « bon » vieux temps* [seconde section : *Procès d'une sorcière à Mousty*], dans *Wavriensia*, 19, 1970, n° 7, p. 145-151, ici p. 148-151, analyse qui comporte par ailleurs plusieurs erreurs et approximations sur le contexte judiciaire et pénal : ainsi le terme de *gehune* est-il tout simplement synonyme de torture et la « torture » n'est-elle jamais appliquée comme punition ; l'application de la torture, dans le cadre d'une enquête pénale, n'exclut pas la possibilité d'un acquittement ultérieur, contrairement à ce que semble indiquer l'auteur.

Hocquart avait été offerte à la cure, en 1434, par Bonne de Blocry⁶³.

Au 17^e siècle, le curé, à cause de ces deux micro-seigneuries, et le seigneur de Mousty, principal seigneur du lieu, auront plusieurs démêlés. En 1660, le curé se voit contester par Nicolas de Spangen, seigneur de Mousty, sa compétence de nommer un mayeur comme seigneur de Notre-Dame. Le curé ferait-il de l'ombre au baron ? L'année suivante, un nouveau pasteur succède au précédent. Il s'agit de Guillaume Delfallize. Celui-ci va jouer la provocation, pour tenter de s'imposer. L'affaire nous vaut aussi un coup d'œil sur la fête au village, version Mousty. En 1661, à l'occasion de la fête annuelle de la dédicace de l'église, Delfallize agit non seulement comme curé, sur le plan pastoral, mais aussi comme détenteur de l'autorité seigneuriale, en prenant des mesures de police publique. Il affiche en effet un mandement fixant le seul endroit où l'on pourrait jouer du violon durant la fête. Il impose aussi la permission préalable de son mayeur avant de pouvoir installer des boutiques de mercerie pour la même fête, et assortit cette prescription de la menace d'une amende de trois florins pour les contrevenants. Fureur du baron de Spangen, qui prétend seul détenir de tels droits ! Le procès entre le baron et le curé va durer plus de trois ans. On n'en possède pas tous les éléments, mais on constate en 1664 l'accord par lequel le curé, sur sa Cour Notre-Dame, renonce à ses droits de juridiction tout en conservant les revenus seigneuriaux (cens, congé) et, sur sa Cour Hocquart, conserve les deux-tiers des amendes tandis qu'il doit en faire l'hommage féodal au seigneur principal de Mousty, le baron de Spangen, qui renforce ainsi son emprise⁶⁴. Au milieu du 18^e siècle, la question rebondit quand le baron de Spangen voudra interdire au curé Pierre Leurquin d'exercer les droits seigneuriaux de chasse et de pêche qu'il prétendait détenir comme seigneur de la Cour Notre-Dame. L'issue de cette affaire nous est inconnue⁶⁵.

63. Ch. DE VOS, *Notes...*, *op. cit.*, p. 59.

64. *Ibid.*, p. 59-60.

65. *Ibid.*, p. 60-62.

2.2. Le cadre ecclésiastique et religieux

Mousty, paroisse brabançonne du diocèse de Liège, continue de relever de celui-ci jusqu'en 1561, moment où dans le cadre de la grande réforme des évêchés des Pays-Bas, elle passe au diocèse de Namur. Le territoire paroissial évolue. Notre-Dame de Mousty est, nous l'avons vu, l'église-mère d'une vaste paroisse primitive. De celle-ci se sont détachées la paroisse d'Ottignies (attestée comme telle dès 1213)⁶⁶, celle de Limelette (avant 1511 ou 1521)⁶⁷ et de Chapelle-Saint-Lambert (entre le milieu du 13^e siècle et 1518)⁶⁸. Le village de Céroux, bien que situé à 3,5 km de Mousty, continuera jusqu'au milieu du 19^e siècle (1851) à faire partie de la paroisse primitive, et ne possède jusque-là qu'une simple chapelle⁶⁹. En tant que curé de l'église-mère, le curé de Mousty dispose du droit de collation des cures de Limelette et de Chapelle-Saint-Lambert, mais non de celle d'Ottignies, qui revenait au seigneur du lieu⁷⁰. Par contre, la collation de la cure de Mousty revient, on l'a vu, au seigneur de Piétrebais, pour des raisons qui nous échappent.

La perception de la dîme est un point essentiel pour bien comprendre le fonctionnement de la société villageoise et les modalités d'entretien et de transformation des églises paroissiales. À l'origine, la dîme, ou dixième partie, est un prélèvement destiné à l'entretien du prêtre et du bâtiment, bien souvent perçu

66. J. TARLIER et A. WAUTERS, *op. cit.*, p. 145-146 ; Ch. SCOPS et J. HAVERMANS, *op. cit.*, p. 211-218. La paroisse et la seigneurie d'Ottignies sont-elles déjà démembrées du domaine et de la paroisse de Mousty au milieu du 11^e siècle, quand la collégiale y est érigée ? Faute de sources, nous n'en avons pas la moindre idée, mais il est évident que cette question n'est pas indifférente, puisqu'elle touche à la taille du domaine, aux moyens de son maître et à la synergie éventuelle entre le château du site d'Ottignies et la collégiale.

67. J. TARLIER et A. WAUTERS, *op. cit.*, p. 153 ; V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 5.

68. V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 4-5 : la chapelle est vraisemblablement fondée au milieu du 12^e siècle, mais ne devint église paroissiale que plus tardivement (avant 1518).

69. J. TARLIER et A. WAUTERS, *op. cit.*, p. 118-119 ; V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 5.

70. V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 5.

directement par le maître du domaine, qui finance le prêtre et l'*Eigenkirche*. Suite à la réforme grégorienne, les laïcs détenteurs de dîmes auront tendance à les céder à des institutions ecclésiastiques, on l'a déjà rappelé. Au début du 13^e siècle, une bonne partie des dîmes versées par les habitants du village passent à l'abbaye d'Aywières (Couture-Saint-Germain), une abbaye de moniales cisterciennes, installées depuis 1215. La cession a lieu en 1219 et 1232⁷¹. Mais la situation en matière de perception de dîmes est en réalité très compliquée : elle varie selon le type de culture et de produit, selon l'ancienneté de la mise en culture (culture ancienne ou défrichement récent), et plus largement selon le groupement d'habitat au sein de la paroisse. Dans notre cas, la série des décimateurs varie entre Mousty même, Franquenies, Céroux, Ferrières. Les dîmes d'une même paroisse peuvent donc être prélevées, selon le lieu et le produit, à des taux différents et par des décimateurs différents, qui peuvent en outre se partager certaines dîmes. Sans entrer dans les détails, les différents décimateurs de la paroisse sont l'abbaye de Villers-la-Ville, celle d'Aywières, celle de Gembloux, celle d'Affligem. S'y ajoute un cinquième décimateur : un revenu attaché à un autel de l'église d'Ottignies dit « bénéfice Notre-Dame » (paradoxalement, Ottignies est une église-fille de Mousty mais le bénéficiaire d'un autel à Ottignies perçoit une partie des dîmes de l'église-mère). Et enfin – c'est le sixième décimateur – le curé de Mousty lui-même perçoit une partie, mais une partie seulement, des dîmes prélevées sur sa paroisse et les paroisses démembrées de celle-ci : il possède une part des dîmes sur le village de Mousty, sur Céroux, Chapelle-Saint-Lambert et Limelette. Cette situation perdure jusqu'à la fin de l'Ancien Régime⁷².

71. L.-Fr. GENICOT, *op. cit.*, p. 87.

72. S. DE BOCK, *Mousty et les abbayes brabançonnes. Le réseau institutionnel et social d'une paroisse au 18^e siècle*, dans *Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon*, 24, 2010, fasc. 2, p. 55-68, et fasc. 3, p. 119-146, ici p. 58, p. 63-65 et p. 123.

Les dîmes ont pour fonction première de subvenir à l'entretien des églises et de leurs desservants. Aussi est-ce aux décimateurs qu'incombe la charge des gros travaux d'entretien ou de réfection. Et ils se font parfois prier. S'ensuivent des procès parfois alambiqués. Le curé de Mousty, en tant que décimateur de Chapelle-Saint-Lambert, fera l'objet de procédures de la part de cette paroisse, tandis que lui-même et ses paroissiens auront fort à faire vis-à-vis des abbayes décimatrices de Mousty pour financer les travaux nécessaires à la cure et à l'église⁷³. Le curé, s'adressant à l'abbé de Villers-la-Ville en 1708, pour obtenir une intervention financière, n'épargnait pas ses mots : *voicy la quarante huitième année [sic] que je suis à Mosty, pendant quelle temps vostre monastere a bien reçu des dismes et moy bien des peines, dans les Rigueurs d'hyver et Sueur pendant les chaleurs d'hesté*⁷⁴.

Le clergé local peut toutefois, à l'occasion, jouer un rôle d'une certaine ampleur. Le vicaire de Mousty, Arnoul, intervient en 1259 comme arbitre aux côtés du curé de Ways et du chapelain de Noirhat pour régler un différend entre l'abbaye d'Aywières et l'abbaye française de Soissons⁷⁵.

Comment se représenter la vie religieuse des paroissiens de cette époque ? Le rapport d'une visite épiscopale de 1666 rapporte qu'en cette année les communians, c'est-à-dire les paroissiens « adultes » qui sont admis à l'eucharistie, « sont environ trois cent trente, desquels il n'y a aucun mal à dire » : *Communicantes sunt circiter trecenti et triginta, de quibus nil mali*⁷⁶. Voici donc un village où les habitants tentent de vivre et songent à leur Salut, selon les conceptions de l'époque, et sans scandale particulier.

73. *Ibid.*, p. 119-143.

74. Copie (1719) d'un courrier de 1708, citée par R. HUVENEERS, *L'ancienne maison pastorale de Mousty*, dans *Wavriensia*, 20, 1971, n° 3, p. 63-73, ici p. 72, d'après les archives de la cure, sans cote.

75. G. DESPY, *Un mystérieux domaine de Notre-Dame de Soissons...*, *op. cit.*, p. 104.

76. Cité par L.-Fr. GENICOT, *op. cit.* [1975], p. 105, et traduit par V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 73, ponctuation revue par mes soins.

Certains paroissiens sont en outre réunis au sein de confréries de dévotion : la confrérie Notre-Dame, approuvée en 1623, et la confrérie de la Très Sainte Trinité, érigée en 1679⁷⁷. La première, sans doute antérieure à sa date d'approbation, fut stimulée en 1637 par la prédication d'un jésuite dans la paroisse. Une liste nominative des paroissiens enrôlés est conservée ; on y trouve notamment le curé, le mayeur de Mousty, celui de Céroux également, sur un total de 60 hommes et 44 femmes, engagés à réciter cinq *Pater* et un *Salve Regina* par jour, au bénéfice d'une indulgence plénière par mois... Le curé fit au surplus la réclame d'un livret imprimé destiné à l'instruction des confrères, *lequel je conseille à un chascun qui sçait lire d'achepter (...) au prix qu'il [sic] auront cousté, que serat bien peu de chose*. Mais cette confrérie Notre-Dame n'a pas survécu au 17^e siècle, selon toute apparence, tandis que celle de la Trinité est en activité jusqu'au 19^e siècle. Dans le même registre, la paroisse célèbre sa fête patronale le 15 août (jour de l'Assomption de la Vierge) et l'anniversaire de la dédicace de l'église, le 12 novembre.

Si nous n'avons guère d'éléments pour percer à jour l'intimité de leur foi et de leurs doutes, nous avons par contre divers témoignages matériels relatifs au culte. Une châsse, renfermant des reliques de Notre-Dame, est attestée au 16^e siècle, mais a disparu depuis, de même qu'une statue du 12^e siècle représentant la Vierge en *Sedes sapientiae*⁷⁸. Malgré les aléas, l'église possède encore quelques statues anciennes, comme une sainte Anne trinitaire du début 16^e siècle (ci-dessous) et un christ-

77. Pour tout ce qui suit : V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 67-68 ; R. HUVENEERS, *Inventaire des Registres paroissiaux du Canton de Wavre : Céroux-Mousty*, dans *Wavriensia*, 24, 1975, n° 6, p. 109-124, ici p. 118-124, annexe 1. On aura compris que les confrères et consœurs ne sont pas tous habitants de Mousty, mais peuvent être des paroissiens demeurant à Céroux ; leur domicile n'est pas repris dans la liste. Voir aussi Ph. DESMETTE et A. THON, *Indulgences perpétuelles pour des confréries en Brabant wallon aux Temps modernes*, dans *Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon*, 19, 2005, fasc. 4, p. 241-253.

78. Voir ci-dessus, note 37.



Sainte-Anne trinitaire (16^e s.),
bois polychromé
Église Notre-Dame de Mousty
(© KIK-IRPA, Bruxelles, cliché B010121)



Christ aux liens, dit aussi Christ de pitié
(16^e s.), pierre polychromée,
h : 1,70 m, état en 1970
Église Notre-Dame de Mousty
(© KIK-IRPA, Bruxelles, cliché m034736)

aux-liens (ci-dessus) du 16^e siècle⁷⁹, diverses pièces d'orfèvrerie des 15^e, 17^e et 18^e siècles (voir ci-dessus), dont un calice dont le curé Delfallize a été lui-même prendre livraison à Louvain (1681)⁸⁰ et un autre portant l'inscription « Aywiers-Mousty, 1681 » qui témoigne du lien avec l'abbaye décimatrice⁸¹, une chaire de vérité

79. J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, *Note pour servir à l'inventaire des œuvres d'art du Brabant, arrondissement de Nivelles*, dans *Bulletin de la Commission royale des monuments et des sites*, 7, 1956, p. 199 ; voir aussi C. DE SAUVAGE, *Le Christ de Pitié, chef-d'œuvre du Brabant*, dans *Revue d'histoire du Brabant wallon. Religion, patrimoine, société*, t. 30, 2016, p. 215-236, en particulier p. 226-227.

80. V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 56-61, fig. 43-48 et fig. 53-54.

81. S. DE BOCK, *Mousty et les abbayes*, *op. cit.*, p. 68.

en style Renaissance tardif, des boiseries Louis XIV (anciens lambris du chœur, bancs des marguilliers ou fabriciens, confessionnaux), deux confessionnaux Louis XV et un



Ostensoir (1723), h : 78,5 cm, argent repoussé
Église Notre-Dame de Mousty
(© KIK-IRPA, Bruxelles, cliché M034694)

banc de communion fin 18^e siècle⁸², trois autels : l'autel Notre-Dame (1731, dans le chœur, avec une toile représentant l'*Assomption de la Vierge*), l'autel baroque du bras sud du transept, dédié à saint Étienne et installé en 1664⁸³, l'autel néo-classique du bras nord du transept (milieu du 18^e siècle), plusieurs pierres

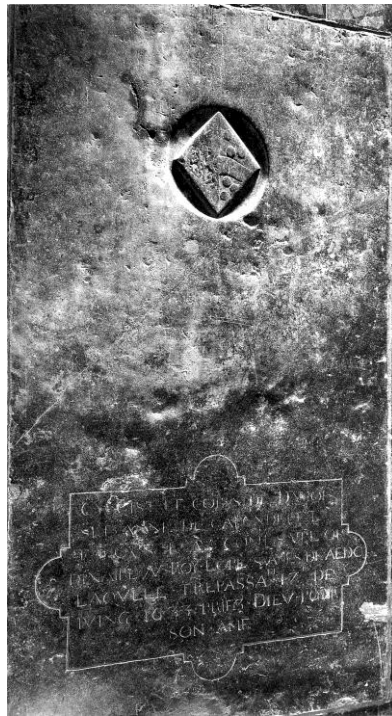
82. V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 45-49, fig. 33-38.

83. *Ibid.*, p. 24-26, p. 40-41 et 44, fig. 28, fig. 50-51.

tombales, placées dans les nefs en 1968 et précédemment dans le transept, dont celle du chapelain Jean Kynon (†1537) et d'Anne de Carondelet, fille et sœur d'un seigneur de Mousty, puis dame du lieu à son tour (†1663)⁸⁴.



Dalle funéraire du chapelain
Jean Kynon (†1537), 180x90 cm.
Église Notre-Dame de Mousty
(© KIK-IRPA, Bruxelles,
cliché M034720)



Dalle funéraire d'Anne de Carondelet, dame
de Mousty (†1633), 200x113 cm.
Église Notre-Dame de Mousty
(© KIK-IRPA, Bruxelles,
cliché M034721)

84. *Ibid.*, p. 52-56, fig. 41-42.

2.3. La vie quotidienne de ceux qui gèrent la paroisse

Mousty est un petit village. (voir la carte de Ferraris dans le cahier central, p. 97 ss.) En y incluant Franquénies pour les besoins du relevé, les commissaires ducaux relèvent une trentaine de maisons dans les deux localités-sœurs, lorsqu'ils opèrent tout au long du 15^e siècle le dénombrement des foyers susceptibles de payer l'impôt. On peut donc en estimer la population à quelques 130 ou 150 habitants. Mais sur ceux-ci, la moitié voire les deux-tiers, selon les années, passe pour pauvres, c'est-à-dire insolubles fiscalement, et certaines maisons sont parfois trouvées inhabitées⁸⁵. Par comparaison, Céroux compte à l'époque une quinzaine de maisons seulement (sept solvables, quatre pauvres, et trois inoccupées, soit une cinquantaine d'habitants)⁸⁶. La répartition des terres de Mousty et Franquénies en 1686 indique une nette prépondérance des terres cultivées (297 bonniers 3/4), suivies de loin par les prés (25 bonniers 1/4), les bois (31 bonniers) et les étangs (2 bonniers)⁸⁷. Mais curieusement, il n'y a pas de moulin dans ces deux villages et les habitants se rendent au moulin banal d'Ottignies, la seigneurie voisine⁸⁸.

Une société villageoise d'Ancien Régime n'est en rien égalitaire. De la masse des habitants se détachent quelques notables. Parmi ceux-ci, bien sûr, la famille du seigneur et le curé, mais aussi ces habitants plus aisés, pourvus par exemple d'une charge d'échevin ou bien contribuant à la gestion paroissiale en tant que membre de la Fabrique d'église ou responsable de la Table des pauvres (c'est-à-dire l'institution de bienfaisance gérant des

85. Sur les deux localités, on dénombre 31 maisons (dont 20 pauvres) en 1437, 32 en 1464, 35 en 1472, 30 probablement en 1480 (dont 24 taxées), 13 taxées en 1492, 29 en 1496 (dont 13 pauvres et 4 inoccupées), 35 en 1526 (dont 20 pauvres et 1 inoccupée, auxquelles s'ajoutent deux fermes) : voir J. CUVELIER, *Les dénombrements de foyers en Brabant (XIV-XVIIe s.)*, Bruxelles, 1912-1913, p. 7, 148 et 458-459. J'applique les coefficients usuels de 4,5 et de 5, basés sur la taille moyenne supposée des ménages.

86. *Ibid.*, p. 138 (dénombrement de 1496).

87. J. TARLIER et A. WAUTERS, *op. cit.*, p. 110. Un bonnier vaut 0,82 ha.

88. Ch. SCOPS et R. HAVERMANS, *op. cit.*, p. 38-41.

revenus pour pouvoir assurer des distributions aux nécessiteux). Ces institutions existent à Mousty, et plusieurs comptes en sont conservés. Un *mambour* est chargé, à l'image des fabriciens d'aujourd'hui, de gérer les comptes relatifs au temporel du culte⁸⁹. En 1666, un rapport diocésain relève que le *mambour* n'a pas rendu ses comptes depuis plusieurs années, que ce soit par négligence coupable ou par malice, et qu'il est en dette vis-à-vis de la paroisse, raison pour laquelle un procès est en cours devant le Conseil de Brabant à Bruxelles ; les biens de la Table des pauvres sont dans la même situation⁹⁰.

Plusieurs curés sont issus de la région et même des environs immédiats⁹¹. Le curé Delfallize au 17^e siècle était le fils cadet d'un riche fermier d'abbaye, le censier de Lauzelle (actuellement sous Louvain-la-Neuve), dont la ferme appartenait à l'abbaye d'Affligem⁹². Le curé Berthels (ca 1723-1794), en fonction durant une quarantaine d'années au 18^e siècle, était natif de Limelette⁹³. Outre le curé, certains prêtres sont chargés de desservir un autel particulier, tel Paul Hallet, recteur de l'autel Saint-Étienne durant une dizaine d'années⁹⁴. Quelques vicaires sont attestés au fil du temps⁹⁵. C'est notamment le cas lorsque le curé Delfallize, malade, a dû engager à ses frais un remplaçant : *maintenant suis aagé de*

89. Cf. *Inventaire... Mousty, op. cit.*, p. 87 et p. 136-138 (comptes de la Table des pauvres, de la cure et de la Fabrique). Voir aussi J. GODINAS et C. HENIN, *op. cit.*, t. 1, p. 243-244, et t. 2, p. 654-655, avec mention des inventaires particuliers, pour des comptes du 18^e siècle et les archives de la Table des pauvres, de la même époque.

90. L.-Fr. GENICOT, *op. cit.* [1975], p. 104 : *Mamburnus ecclesie non reddidit computus a pluribus annis ex negligentia culpabilis, prestone [pressione ?] aut malitia, qui multum ecclesie debet, pro quo lis mota est ex concilio Reverendissimi Domini Namurcensis coram concilio Brabantie ; similiter est de bonis pauperibus, de quibus omnibus lite definita, pertinenter rescribetur.*

91. Liste des curés : MOUSTY, *Archives paroissiales* [à la cure], n° F/0001 (Registre Berthels), p. 268 (facsimilé : É. GILOT (éd.), *Un registre, op. cit.*, p. 162), et V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 68-69.

92. S. DE BOCK, *Mousty et les abbayes, op. cit.*, p. 67.

93. *Ibid.*, p. 123, n. 11.

94. V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 40.

95. Liste des vicaires chez V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 69-70.

*quatre vingt et deux ans, et depuis deux ans si affligé de jambes set que depuis deux ans encor je ne sorte pas plus loing que pour aller, bien que difficilement, à l'église celebrer et faire quelques exhortations aux peuples, par quoy suis obligé de nourier un pretre pour assistant*⁹⁶.

Au début du 18^e siècle, la cure comporte un certain nombre d'annexes : *les estables de vaches, rangs des cochons, poullalier, remise de bois, grange*, une cour fermée avec porche, un jardin, un verger⁹⁷. Les possessions du curé ne sont pas à l'abri d'aléas. En 1678, le passage des troupes a des conséquences plus que désagréables. Selon une mauvaise habitude militaire, les troupes au bivouac ont dérobé les planchers et autres boiseries de la cure (*tellement que de la cave on voyait la feste du toit*⁹⁸). En 1708 encore, le curé Delfallize écrit à l'abbé de Villers-la-Ville, en espérant que son décimateur fasse un geste financier en sa faveur. Il expose donc au prélat *les ruynes et ravages qui nous ont estez faicts par le campement dernier des armées [...], sçavoir que les pretz d'Ostignies et Franquenies ont donné telle facilité aux passages aux soldats par nostre village, qu'à nos maisons pour y rafreschir mon dismage [réquisitionner le produit des dîmes] comme plus voisin pour fourageurs, pasteur et potageurs on eut la plus grand allacque [dévastation], tellement qu'il ne me reste plus que de l'ordure foulée aux pieds des hommes et des chevaux*. Il ajoute qu'il a dû déboursier une somme considérable pour acheter, sans doute auprès d'officiers, une protection malgré tout utile : *Cependant, les sauvegardes tant pour ma maison [=la cure] que l'église m'ont bien cousté trente florins cette année, outre celles des années precedentes, ayant autre fois esté obligé de faire venir l'escorte en assistance, lors qu'aucuns forçoient les portes de l'église et auroient asporté tous calices et ornement ne fust ce*

96. Copie (1719) d'un courrier de 1708, citée par R. HUVENEERS, *L'ancienne maison pastorale*, op. cit., p. 72, d'après les archives de la cure, sans cote.

97. R. HUVENEERS, op. cit., p. 64 et 66.

98. Cité par R. HUVENEERS, op. cit., p. 68.

*secours*⁹⁹. Autre malheur : en 1694, le curé met ses archives à l'abri dans la ville de Wavre ; celle-ci est ravagée par un incendie et ces archives y périssent¹⁰⁰, nous privant par la même occasion d'une source précieuse d'information.

Intéressons-nous à présent à la figure d'Émérentiane Delfallize, la sœur du curé Delfallize. Elle semble avoir été un personnage à poigne. Son évocation est révélatrice de plusieurs aspects de la vie des élites villageoises, et notamment du rôle d'autorité que des circonstances favorables peuvent offrir aux femmes dans un monde à dominante masculine. Guillaume Delfallize, natif de Wavre, a été curé de Mousty durant presque 56 années, de 1661 à 1716. Lorsque, comme l'exprimaient les habitants en 1717, *le Révérend Delfallize a devenu un peu caducq*, sa sœur a pris de l'ascendant, étant aussi l'héritière du curé sur le plan privé : *el gouvernoit tout le temporel*, et résidait à la cure avec son frère. Après le décès de celui-ci, un procès devant le conseil de Brabant l'opposera d'ailleurs au nouveau curé. Celui-ci lui reproche l'état dans lequel il a trouvé la cure. Jugez-en : il pleut dans la cure, faute de toiture en état ; les vitres sont cassées ; la taque de fer de la cheminée de la cuisine a été vendue ; le jardin n'est pas entretenu ; les arbres fruitiers ont été abattus pour en vendre le bois ; le fumier a disparu de la cour de la cure... Le nouveau curé réclame donc des dommages et intérêts et une remise en état ! À l'appui, il produit un état des lieux réalisé par le mayeur et les échevins du village et une expertise par deux maîtres-charpentiers. La défense réplique qu'au contraire le curé décédé a entretenu la cure à ses frais et au-delà de ce que la coutume exige, qu'il a fait procéder à diverses consolidations durant plus de cinquante ans et qu'à son arrivée, le nouveau curé a trouvé *ladite maison en aussy bon état qu'un vieux bâtiment de platre ou d'argille le peut permettre*. Et de produire des témoignages à son tour, dont celui des couvreurs de chaume qui ont réparé la toiture et

99. Copie (1719) d'un courrier de 1708, citée par R. HUVENEERS, *op. cit.*, p. 72, d'après les archives de la cure, sans cote.

100. Ch. DE VOS, *Notes...*, *op. cit.*, p. 60.

du vicaire qui a séjourné à la cure durant la maladie du curé, ainsi que des curés de Limal et d'Ottignies, anciens vicaires de Mousty eux aussi, et d'un échevin. Le procès se termine par un accord entre les deux parties, car un décret intime en 1717 aux décimateurs principaux et à la communauté villageoise de faire les travaux nécessaires. Ce sont donc l'abbé de Villers-la-Ville et l'abbesse d'Aywières, comme chefs des abbayes décimatrices, et la communauté villageoise qui doivent se mettre d'accord. Mais ils prennent leur temps ; le rapport d'un géomètre-architecte conclut en 1719 qu'il faut détruire et reconstruire à neuf le presbytère. Malgré cela, il faudra attendre jusqu'en 1764-1774 pour le voir finalement rasé et reconstruit. C'est le presbytère en brique, avec linteaux de pierre bleue, que nous connaissons toujours¹⁰¹.

2.4. Les transformations de l'église Notre-Dame

Si l'accès à la crypte a été modifié très tôt sans doute dans l'histoire de l'édifice, l'église a connu autres plusieurs transformations d'importance durant les siècles qui ont suivi. La première est le remplacement de la charpente au 13^e siècle. Viennent ensuite au 17^e siècle l'érection d'un clocher et divers autres travaux. Enfin, en deux phases, le 18^e siècle va modifier profondément l'aspect intérieur et extérieur du monument, tout en préservant l'essentiel du bâti médiéval (voir le plan phasé dans le cahier central, p. 190). Voyons de quoi il s'agit.

La charpente du 13^e siècle

Au tout début du 13^e siècle, vers 1200-1210, l'église connaît une première transformation d'ampleur. Une nouvelle charpente est installée sur la nef, et pour ce faire le dessus des murs gouttereaux est remaçoné et pourvu de corbeaux en pierre (voir la photo en p. 201). Ces éléments sont toujours présents aujourd'hui, sous la toiture actuelle. Seule l'étude architecturale, dendrochronologique et archéologique nous renseigne sur cette nouvelle charpente, non documentée par les textes. Son édification

101. Pour tout ceci et pour Émérentiane : R. HUVENEERS, *op. cit.*, p. 63 sv. ; V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 64-65.

ne fait pas nécessairement suite à un incendie, dont aucune trace n'a été relevée¹⁰². Il se pourrait qu'elle réponde à un effet de mode ou à une évolution des techniques de couverture : on constate en effet à la même époque un phénomène analogue dans de nombreuses églises, dans une zone qui s'étend au moins de Liège à Soignies, et qui pourrait s'expliquer par le remplacement des couvertures anciennes en tuiles par des couvertures en ardoises, nécessitant une pente de toit plus forte¹⁰³. Un travail d'une telle ampleur ne pouvait qu'être coûteux et l'on pourrait s'étonner, au vu des chantiers des siècles ultérieurs, qu'il ait été mené pour l'église d'un modeste village. On se rappellera toutefois qu'à cette époque Notre-Dame est encore le siège d'une vaste paroisse et l'on ajoutera que les abbayes décimatrices bénéficiaient alors du contexte de plein essor économique qui caractérise en Occident les trois siècles consécutifs à l'An Mil.

Le clocher et les travaux du 17^e siècle

Deux modifications surviennent au 17^e siècle. Tout d'abord, une sacristie est construite au flanc nord du chœur, peut-être vers 1683 ; elle existe toujours¹⁰⁴. C'est probablement du 17^e siècle également, et en tout cas d'avant 1666, qu'il faut dater la réalisation du clocher, sur la croisée du transept : ce clocher de charpente et d'ardoise, moins onéreux qu'une tour en pierre, est

102. P. HOFFSUMMER, *Les Charpentes de toitures en Wallonie : typologie et dendrochronologie (XI^e – XIX^e siècle)*, Namur, 1995 (Ministère de la Région wallonne, Division du Patrimoine. Études et documents, série Monuments et sites, vol. 1), p. 39, p. 79. La charpente avait déjà été située typologiquement au 13^e siècle par L.-Fr. GENICOT, *op. cit.* [1975], p. 93-94, avec schéma d'une ferme.

103. Sur la situation à Mousty et le contexte plus large, voir ici-même la contribution de P. Gautier, L. Hardenne et C. Maggi.

104. L.-Fr. GENICOT, *Après la restauration...*, *op. cit.*, p. 88 et 91. Cette sacristie est de plain-pied avec le cimetière, sur lequel elle s'ouvre par une porte, en direction du presbytère ; elle a été construite contre les murs du chœur et du bras du transept, dont l'appareil en grès, le départ des arcatures aveugles et une fenêtre quadrilobée basse, obturée du côté du transept, restent visibles (état en 2017). V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 23, signale un pavement ancien en carreaux de terre cuite sous le pavement en pierre, évoque l'œil-de-bœuf et une cheminée « avec foyer en forme de feuille de trèfle ».

soutenu par un exhaussement des murs de la croisée, par ceux des croisillons et du chœur et ultérieurement par l'adjonction d'un arc triomphal devant le chœur¹⁰⁵. Pour lutter contre l'affaissement, on renforce la crypte puis on la comble, sans doute au 18^e siècle¹⁰⁶.

Par la suite, les difficultés surgissent. L'état de l'église en 1666 n'est guère satisfaisant. Il pleut à l'intérieur, comme le constate l'évêque de Namur lors d'une visite pastorale. Elle est en outre pillée en 1674 par des soldats des Provinces-Unies. Différents travaux sont réalisés : le percement d'une porte et d'une fenêtre axiale, de type gothique tardif, dans la façade (masquée depuis)¹⁰⁷ ; la construction déjà mentionnée d'une sacristie ; l'ouverture de baies latérales dans le chœur (obturées depuis)¹⁰⁸ ; les trois autels, restaurés après leur profanation de 1674, sont consacrés par l'évêque en 1683 (dans la foulée, une fenêtre du chevet a été murée derrière le nouvel autel et son tabernacle)¹⁰⁹.

Les travaux du deuxième quart du 18^e siècle (1729-1744)

Des travaux d'ampleur reprennent en 1729 et se poursuivent jusqu'en 1744¹¹⁰. Tout d'abord dans le chœur : les baies latérales

105. Il n'y avait probablement pas de tour préexistante, du moins à ce qu'un examen d'archéologie du bâti permet de déduire. L.-Fr. GENICOT, *Après la restauration*, *op. cit.*, p. 87 et 95-96. Concernant l'arc en tiers-point (disparu en 1937), construit au 17^e siècle pour soutenir le poids de la nouvelle tour de croisée : L.-Fr. GENICOT, *op. cit.*, p. 87 et 96 (qui le situe, par erreur semble-t-il, entre le chœur et la croisée). Chambille le situe entre la nef et la croisée, et le date de l'« époque gothique » (V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 22).

106. L.-Fr. GENICOT, *op. cit.*, p. 96, juge probable que dès le 18^e siècle « deux murs d'épis de renforcement » soient élevés dans la crypte (avec des enduits semblable aux plaques d'enduit relevées dans les croisillons) et que celle-ci ait été comblée, afin de contrer l'affaissement de l'édifice à l'est.

107. *Ibid.*, p. 87-88. Cette porte « a le profil et les moulures du style gothique décadent propre au XVII^e siècle », jugeait R. LEMAIRE, *op. cit.*, p. 137. Chambille ignore la modification qu'apporte cette nouvelle porte axiale ; il mentionne par contre deux fenêtres axiales dont il donne les dimensions (V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 22-23).

108. L.-Fr. GENICOT, *Après la restauration...*, *op. cit.*, p. 88.

109. *Ibid.*, p. 88 ; V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 23.

110. *Ibid.*, p. 24-27 pour l'ensemble.

qui avaient été percées au 17^e siècle sont obturées (1729) et un nouvel autel majeur est installé (1731)¹¹¹. Le changement le plus spectaculaire se produit sans doute dans la nef. Jusqu'à présent, celle-ci était pourvue d'un plafond plat. Ce plafond est désormais remplacé par une voûte, toujours en place actuellement. Le départ de la voûte étant situé sous le niveau des fenêtres d'origine de la nef, celles-ci ne peuvent dès lors plus éclairer la nef et sont obturées. En même temps, le niveau du pavement est rehaussé¹¹². Ces interventions ont pour effet de réduire la hauteur intérieure de la nef.

Les travaux se poursuivent du côté du chœur et du transept. Les murs gouttereaux des croisillons et du chœur, à l'origine plus bas que ceux de la nef médiévale, sont rehaussés. Le résultat est encore visible de nos jours dès le premier coup d'œil sur l'extérieur de ces murs : la partie basse est en pierre, la partie rehaussée est en brique. Le millésime 1744 figure au pignon du bras sud du



Millésime 1744 dans la maçonnerie du pignon
du bras sud du transept de l'église Notre-Dame de Mousty
(Photo : M.-A. Collet, 2017)

111. L.-Fr. GENICOT, *op. cit.*, p. 88.

112. *Ibid.*, p. 88.

transept¹¹³. La charpenterie et la toiture sont rehaussées en conséquence sur le chœur et les bras du transept¹¹⁴. L'examen de la charpenterie tend à indiquer que celle couvrant le bras nord a été réalisée avant celle du bras sud¹¹⁵. La date de 1744 au pignon sud marquerait donc l'achèvement de cette phase.

Toiture unique et habillage classique (1770-1771)

Jusqu'ici, les transformations extérieures opérées au 18^e siècle n'ont touché que le chœur et le transept. Le voûtement de la nef n'est qu'une transformation intérieure. Ni la structure de celle-ci, ni celles des collatéraux ni leurs toitures n'ont été touchées. Et visiblement, l'état général du bâtiment continue de laisser à désirer. En 1769, tant les moines de Villers-la-Ville et les religieuses d'Aywières que le délégué des mayeur et échevins de Mousty estiment que l'église Notre-Dame est tellement dégradée qu'il faut l'abattre et la reconstruire. Une déclaration officielle en ce sens est signée par les deux abbayes et par le curé Berthels. Des plans sont même réalisés à l'initiative de l'abbaye d'Aywières. Heureusement pour nous sans doute, ce projet est abandonné et l'on se contente de gros travaux de rénovation, entre 1770 et 1772, à l'indignation d'ailleurs du curé qui réprovoque cette option minimaliste¹¹⁶.

C'est cette dernière campagne qui va transformer l'édifice dans le goût néo-classique et lui donner son allure actuelle. Les murs romans de la nef, avec leurs fenêtres obturées, et sa charpente sont conservés. Par contre, les collatéraux sont détruits, rebâti en brique et élargis, et percés de baies d'allure classique. Une nouvelle façade est placée devant l'ancienne : dans l'espace ainsi créé est édifié un porche, d'une longueur équivalente à celle d'une travée de la nef, flanqué de deux locaux annexes (une remise au nord et une chapelle au sud) qui prolongent la volumétrie des collatéraux et s'ouvrent sur ceux-ci (voir le plan phasé dans le

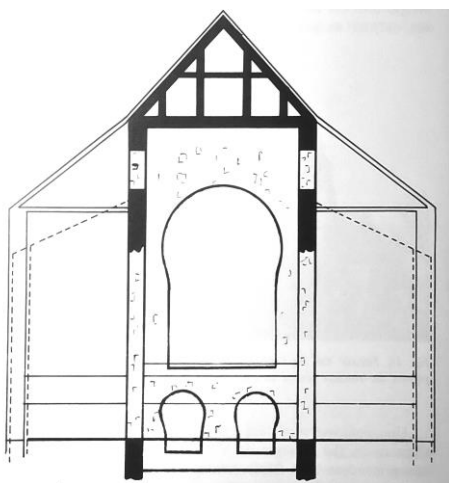
113. *Ibid.*, p. 88.

114. Observation P. Gautier 2017. Communication verbale à l'auteur.

115. Observation P. Gautier 2017. Communication verbale à l'auteur.

116. S. DE BOCK, *Mousty et les abbayes*, *op. cit.*, p. 130-131 et p. 146.

cahier central, p. 190). L'allure générale est modifiée par l'installation d'une toiture unique, couvrant d'un seul tenant la nef et sa charpente du 13^e siècle, les nouveaux collatéraux, le porche et ses annexes (voir ci-après).



Mousty, église Notre-Dame. Restitution en coupe des états successifs
(V. CHAMBILLE, *op. cit.*, dessin : M. De Raedt, 1982)

L'extérieur est uniquement paré de briques, jusqu'au transept. Les baies des collatéraux, une par travée, sont répétées à hauteur des deux pièces encadrant le porche : de l'extérieur, il semble donc y avoir une travée supplémentaire. De telles baies, en pierre bleue du Hainaut, apparaissent aussi dans les pignons des bras du transept, et y remplacent d'anciennes fenêtres plus étroites. L'intérieur est revu au goût classique, avec des stucs et du mobilier Louis XV. Enfin, à l'est, une seconde sacristie est bâtie vers 1770 contre le flanc sud du chœur ; elle possède une cave voûtée en brique¹¹⁷.

117. Sur tout ceci, voir R. LEMAIRE, *op. cit.*, p. 137, L.-Fr. GENICOT, *op. cit.*, p. 88-91 et 93 ; V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 27-33. Pour la préparation du chantier et la convention entre les parties, voir S. DE BOCK, *Des travaux à Mousty au XVIII^e siècle ou les relations tumultueuses entre la paroisse et ses décimateurs*, dans *Oggni. Revue du cercle d'histoire, d'archéologie et de généalogie Ottignies-Louvain-la-Neuve*, n° 45, septembre 2008, p. 7-19, ici p. 12-

Ces modifications apparaissent clairement sur les plans dressés par l'architecte-géomètre bruxellois C.J. Everaert (voir ces plans dans le cahier central, p. 191-193), qui reprend les dimensions des travées des collatéraux avant et après agrandissement, ainsi que l'emplacement des fenêtres agrandies au pignon des transepts. L'auteur de ce plan précis et soigné était intervenu non comme responsable du chantier mais bien comme expert chargé d'évaluer la qualité des travaux réalisés. Son rapport, daté du 27 septembre 1771, conclut à la stabilité de l'ensemble¹¹⁸.

Partie III :

Mousty, de la Révolution à Ottignies-Louvain-la-Neuve

3.1. Du changement de régime à nos jours : les cadres politiques, sociaux et religieux

Le 18 juin 1815, Mousty sur la Dyle se situe à mi-chemin entre le champ de bataille de Waterloo (Mont-Saint-Jean) et celui de Wavre et Limal. Les troupes prussiennes défendaient à Limal, Bierges, Wavre et Basse-Wavre la rive gauche de la Dyle contre les troupes françaises de Grouchy, qui remontaient vers le nord depuis Gembloux, Walhain et Lauzelle. Il fallait retenir celles-ci tandis que le gros de l'armée prussienne se hâtait de rejoindre

14. Le narthex est surmonté d'une petite pièce à l'étage, donnant sur la tribune d'orgue installée dans l'axe de la nef (situation en 2017). La sacristie sud est plafonnée en blanc et son plafond orné d'un décor simple en stuc (état en 2017, observation de l'auteur). L'accès à la cave de celle-ci se faisait par une dalle dans le sol de la sacristie et une fenêtre de la crypte ; elle ne possédait à l'origine pas d'ouverture vers l'extérieur du bâtiment (V. CHAMBILLE, *op. cit.*).

118. L.-Fr. GENICOT, *op. cit.*, p. 88, suivi p. 106-107 de l'édition du texte figurant au bas d'un des trois plans de l'église dressés par Everaerts à la demande de l'abbé de Villers et de l'abbesse d'Aywières, décimateurs de la paroisse (Bruxelles, AGR, *Cartes et plans*, n° 2916). Les notices de *Le patrimoine monumental*, *op. cit.*, p. 97, et du *Patrimoine architectural et territoires de Wallonie*, *op. cit.*, p. 192, le considèrent erronément comme auteur des travaux, ce qui n'est pas le cas, on l'a vu.

Wellington, en passant par Lasne¹¹⁹. Des éclaireurs français, venus de l'aile droite de l'Empereur à Waterloo, ont-ils atteint le pont de Mousty, à une centaine de mètres en contrebas de l'église Notre-Dame, en cherchant à faire liaison avec Grouchy ? C'est ce que prétend dans ses mémoires le colonel Marbot, dont le régiment de hussards était chargé du flanc-garde¹²⁰. Il est donc possible que le pont ait été tenu quelques temps par des hussards de Marbot, avant que ceux-ci ne reviennent sur leurs pas. Ce témoignage est cependant discuté et sujet à caution¹²¹. Des restes d'uniformes ont toutefois été trouvés au hameau de Ferrières (sous Cérroux) et dans le creux de Palandt : des Français isolés ont donc circulé entre les deux champs de bataille¹²². Ont-ils pour autant atteint Mousty, était-ce en service commandé, était-ce le 18 juin ? Voici une question qui doit, dans l'état de nos connaissances, rester en suspens mais qui permet de placer notre village sur la carte des grands bouleversements que connaît alors le continent européen.

Ceux-ci ont commencé un quart de siècle plus tôt, avec le début de la Révolution française. En 1795, l'annexion de nos

119. Cf. É. BOUSMAR, *Waterloo 1815-2015. Mémoires européenne, belge et locales en Brabant wallon*, dans *Revue d'histoire du Brabant wallon. Religion, patrimoine, société*, t. 29, 2015, fasc. 2, p. 94-126.

120. *Mémoires du général baron de Marbot*, t. 3, Paris, 1891, p. 403-407. De leur côté, J. TARLIER et A. WAUTERS, *op. cit.*, p. 114, indiquent que le 17 juin 1815 des éléments du 4^e Chasseurs à cheval français ont atteint le pont de Mousty en venant de l'axe Genappe-Waterloo, ont échangé des coups de feu avec des Prussiens, puis se sont retirés et ont informé le Q.G. de l'Empereur. Ce renseignement était déjà fourni par l'ouvrage très documenté de W. SIBORNE, *History of the Waterloo Campaign*, [éd. orig. 1844], 3^e éd., 1848 [rééd. anastatique 1995], p. 198 ; ID., *The Waterloo Campaign, 1815*, 4^e éd. [posthume], Birmingham, 1894, p. 318. É. DE SEYN, *Dictionnaire historique et géographique des communes de Belgique*, 3^e éd., t. 1, Bruxelles, s.d. [1948], p. 235-236, le reprend, en donnant la date erronée du 18 juin.

121. Voir B. COPPENS, *Les mensonges de Waterloo*, Bruxelles-Paris, 2009, p. 375-382. De façon générale sur la fiabilité des mémoires de Marbot, voir déjà, et notamment, M. BLOCH, *Critique historique et critique du témoignage*, dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 5^e année, 1950, n° 1, p. 3-4 et p. 6-7. La question mériterait d'être reprise.

122. É. BOUSMAR, *op. cit.*, p. 101.

régions par la République va entraîner des changements fondamentaux sur le plan du régime politique et religieux. Les cadres territoriaux sont revus. Le duché de Brabant disparaît, au profit de départements : Mousty ressortit au département de la Dyle. Le régime seigneurial est aboli. Franquénies perd son autonomie et devient une dépendance de Mousty, tandis que Céroux et Mousty fusionnent, sous le vocable de Mousty-Céroux. La fin de l'Ancien Régime met aussi progressivement en place un nouveau type de relations entre l'Église et l'État, qui est celui que nous connaissons encore. La paroisse de Mousty, dans la foulée du Concordat napoléonien, est dotée comme toutes les autres d'une Fabrique d'église, désormais organe de droit public, et le traitement des ministres du culte est pris en charge par l'État¹²³. On ne verra plus de procès pour les dîmes. Les anciennes abbayes décimatrices, d'ailleurs, ont été supprimées par la Révolution. La géographie ecclésiastique est également revue : Mousty quitte le diocèse de Namur pour dépendre désormais de celui de Malines (devenu Malines-Bruxelles, en 1962). La mise en place d'un Royaume-Uni belgo-néerlandais (1814-1815), puis l'indépendance de la Belgique (1830), ne modifient pas fondamentalement ces nouveaux cadres.

Un autre changement majeur va marquer la nouvelle commune de Céroux-Mousty. Sur le plan paroissial, la scission de Céroux, érigée en paroisse indépendante en 1851, a pour effet de réduire fortement le nombre de paroissiens de Mousty. Par ailleurs, c'est la partie la plus peuplée et la plus riche de la paroisse qui fait ainsi scission : Céroux compte un millier d'habitants, Mousty (y compris Limauges) un peu plus de 500 seulement. La paroisse de Mousty y perd son vicaire. Remarquons le paradoxe : sous l'Ancien Régime, nous avons une paroisse (Mousty) et plusieurs seigneuries, désormais il y a deux paroisses mais une seule commune (Céroux-Mousty). La richesse se trouve dans un premier

123. Voir de manière générale P. WYNANTS, *Les pouvoirs publics et les fabriques d'église en Belgique. Aperçu historique* (Cahier du CHIREL BW, 16), Wavre, 2012.

temps, on l'a dit, sur le plateau cérouisien. Significativement, au milieu du 19^e siècle, la commune compte neuf conseillers communaux, dont six de Céroux et seulement trois de Mousty¹²⁴.

À la même époque, on compte seulement 60 maisons à Mousty et 11 à Franquénies (contre 176 à Céroux, 15 à Ferrières, dépendance de Céroux, et 41 au hameau de Limauges)¹²⁵. L'arrivée du chemin de fer dans la vallée, l'implantation d'une gare à Mousty et l'essor d'une industrie locale vont peu à peu inverser le rapport entre les deux composantes principales de la commune. On trouvera à Mousty plusieurs brasseries, une filature de coton (avec machine à vapeur), une fabrique de pâtes à papier, des tanneries pourvues d'un ample bâtiment à trois étages, tandis qu'un mouvement d'ouvriers navetteurs se met en place de Mousty vers Charleroi ou Bruxelles, et qu'un moulin est construit à Franquénies en 1847¹²⁶.

La vie communale sera bien sûr marquée par les événements des deux guerres mondiales. Ceux-ci touchent l'église (*voir plus loin*) et plus largement la paroisse. En 1914, lors de l'invasion allemande, suite aux coups de feu tirés dans la commune voisine d'Ottignies contre une patrouille de uhlans et à la mort de leur capitaine, de nombreuses maisons furent incendiées dans les environs, dont la forge du clerc organiste de Mousty, qui hébergeait une partie des archives de la paroisse confiées par le curé¹²⁷. Durant la Seconde Guerre mondiale, les événements se marquent aussi de manière contrastée, notamment par la ruse du curé célébrant malgré l'interdiction de l'Occupant des messes pour

124. J. TARLIER et A. WAUTERS, *op. cit.*, p. 114. Pour l'indépendance paroissiale de Céroux, cf. aussi les éléments compilés par S. DE BOCK, *Céroux. Genèse de la paroisse Notre-Dame de Bon-Secours*, dans *Wavriensia*, 59, 2010, n° 1, p. 306-313.

125. J. TARLIER et A. WAUTERS, *op. cit.*, p. 110.

126. *Ibid.*, p. 112-113, et *Patrimoine architectural et territoires de Wallonie, op. cit.*, p. 189.

127. V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 66. Sur l'incident d'Ottignies, Ch. SCOPS et R. HAVERMANS, *op. cit.*, p. 109-110.

plusieurs patriotes fusillés en 1943¹²⁸, par le passage d'une colonne allemande meurtrière (4 septembre 1944), qui emprunte la place de Mousty et le pont sur la Dyle, avant de remonter la rue de Renivaux et la Montagne du Stimont, au sommet de laquelle ses prisonniers civils sont assassinés¹²⁹, et par l'arrivée, le sur lendemain, des blindés de reconnaissance de la Brigade Piron, dont un va emprunter sans le savoir le même itinéraire, des camions américains ayant déjà franchi le pont de Mousty le 5 septembre¹³⁰.

Entretemps, la transformation démographique et sociale de la commune s'est lentement poursuivie. L'abbé Chambille notait qu'en 1960, la paroisse de Cérroux ne comptait plus que la moitié du nombre de paroissiens de Mousty (1100 habitants à Mousty) et qu'en 1980, le nombre d'habitants de Mousty avait triplé¹³¹. À cette date, l'ancienne commune de Cérroux-Mousty avait déjà fusionné avec celle d'Ottignies (1977). L'implantation, à partir de 1971, puis le développement de Louvain-la-Neuve dans l'ancienne campagne d'Ottignies contribuent à déplacer définitivement le centre de gravité de la commune fusionnée, au détriment de Mousty. Par ailleurs, le noyau villageois dans la vallée (Mousty et Franquénies) est peu à peu intégré dans une forme de conurbation continue de Court-Saint-Étienne à Ottignies et Limelette, gommant progressivement sa physionomie ancienne et sa lisibilité¹³². La multiculturalité dans ces communes se développe à partir, notamment, d'une immigration ouvrière d'origine marocaine, suscitée dans les années 1960 par les usines Henricot à Court-

128. Notes du curé Schrauwens dans le Registre Berthels : E. GILOT (éd.), *Un registre, op. cit.*, p. 132.

129. Ch. SCOPS et R. HAVERMANS, *op. cit.*, p. 126-131.

130. C. LAPORTE, *Yves du Monceau*, Bruxelles, 2012, p. 118-119 (le témoignage d'Y. du Monceau, situant l'action le 5 septembre, peut être complété par ceux que fournissent Ch. SCOPS et R. HAVERMANS, *op. cit.*, p. 134-137).

131. V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 70-71.

132. Voir la précieuse analyse urbanistique du *Patrimoine architectural et territoires de Wallonie, op. cit.*, p. 188 et 190, qui estime par ailleurs que la place de l'église « a perdu tout aspect convival » et plaide pour une requalification de l'organisation spatiale jusqu'à la Dyle, permettant à la fois une remise en valeur de l'église et une meilleure convivialité.

Saint-Étienne¹³³. Mais d'autres bouleversements encore attendaient la vie paroissiale : la sécularisation de la société, le déclin de la pratique dominicale, la chute des vocations et une surprenante ouverture au monde grâce à des curés venus d'Afrique, de Pologne ou du Liban¹³⁴. Ces dynamiques, mises en place progressivement durant la seconde moitié du 20^e siècle, marquent de leur empreinte la paroisse actuelle. C'est dans ce contexte, et alors que les commémorations sont devenues un phénomène de plus en plus fréquent dans le paysage mémoriel, qu'un Comité du Millénaire a été mis sur pied et organisa diverses manifestations en 2016 et 2017, sans que l'on sache trop sur quoi se base la temporalité proposée, puisqu'aucune donnée n'atteste d'un événement quelque peu fondateur situé en 1016¹³⁵. Pour les organisateurs, l'essentiel n'était pas là et leur initiative fut aussi l'occasion de relancer de véritables recherches sur l'église. Nous allons y revenir.

3.2. Notre-Dame de Mousty, de curiosité en restauration

L'église a dû sembler assez quelconque à plusieurs de ses curés et paroissiens du 19^e siècle, avant que n'émerge progressivement l'idée de l'intérêt qu'elle représente, notamment par sa crypte. Les savants s'y intéressent au tournant des 19^e et 20^e

133. Voir les témoignages rassemblés par la journaliste M. ANDRIES (coord.), *Du Djebel à la Dyle*, Tubize, 2010.

134. À Victor Chambille succèdent l'abbé Joseph Mundeke, l'abbé Jan Pelc, le père Antoine Tanous, et l'abbé Barnabé Mbenza, curé actuel.

135. Quelques échos : S. DE BOCK, *L'église de Mousty, 1000 ans en 2016 ?*, dans *Okgni*, n° 78, décembre 2016, p. 3-12, surtout p. 3-4 (la suite étant une reprise de Id., *Mousty. Les origines : thèses et hypothèses*, dans *Wavriensia*, 60, 2011, n° 2, p. 63-79, qui compile diverses opinions de portée et de vraisemblance très dissemblables, sans guère les hiérarchiser ni trancher), et C. LAPORTE, *Fin de saison chargée pour les passionnés d'histoire locale*, dans *La Libre Belgique*, éd. Brabant wallon, jeudi 4 mai 2017, p. 14. Pour ma part, je saisis l'occasion pour remercier le président de ce Comité, S. Holemans, et le président de la Fabrique, J.-Ch. Lorette, qui ont ouvert à plusieurs reprises l'église et ses combles au petit groupe constitué de P. Gautier, L. Hardenne, C. Maggi et moi-même, et nous ont permis à deux reprises de rencontrer le public (conférence du 14 octobre 2016 et table ronde du 19 mai 2017, à laquelle participait également notre collègue L. Verslype).

siècles. L'intérêt scientifique ne fera que s'affirmer, en parallèle à une patrimonialisation progressive et à une campagne de restauration dans les années 1960.

L'église au 19^e siècle

En 1827, une secousse sismique touche la localité et ébranle l'église. Le pignon du bras sud du transept est ouvert d'une crevasse d'un mètre, bouchée en briques. Cette cicatrice est toujours visible de nos jours¹³⁶.

On note en 1860-61 l'installation d'un orgue sur le jubé, pour lequel la Fabrique emprunte à la servante du curé la somme nécessaire¹³⁷. L'église s'orne également d'un tableau non daté de Constantin Meunier (1831-1905), représentant la *Mise au tombeau*¹³⁸.



Constantin Meunier (1831-1905), *Mise au tombeau*.
Église Notre-Dame de Mousty, huile sur toile, 174x196 cm.
(© KIK-IRPA, Bruxelles, cliché B217267)

136. L.-Fr. GENICOT, *op. cit.*, p. 90, donne 1827, corrigeant J. TARLIER et A. WAUTERS, *op. cit.*, p. 120, qui indiquaient 1828 ; V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 34 et fig. 24-25, reprend néanmoins la date 1828. Pour Chambille, les murs d'étalement dans la crypte datent de ce moment, sans tenir compte de l'argument contraire de Genicot, qui situe ceux-ci au 18^e siècle.

137. V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 51.

138. V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 44-45, fig. 32.



Les villages d'Ottignies, Mousty et Franquemies, au milieu du 18^e s.
 (détail de la *Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens*
 levée à l'initiative du comte de Ferraris).

La taille encore réduite des trois localités, situées de part et d'autre de la Dyle, et leur caractère discontinu ressortent pleinement de cette représentation cartographique, qui donne une bonne image de ce qu'a pu être, durant tout l'Ancien Régime, ce paysage, non encore perturbé par le chemin de fer et l'expansion du bâti.

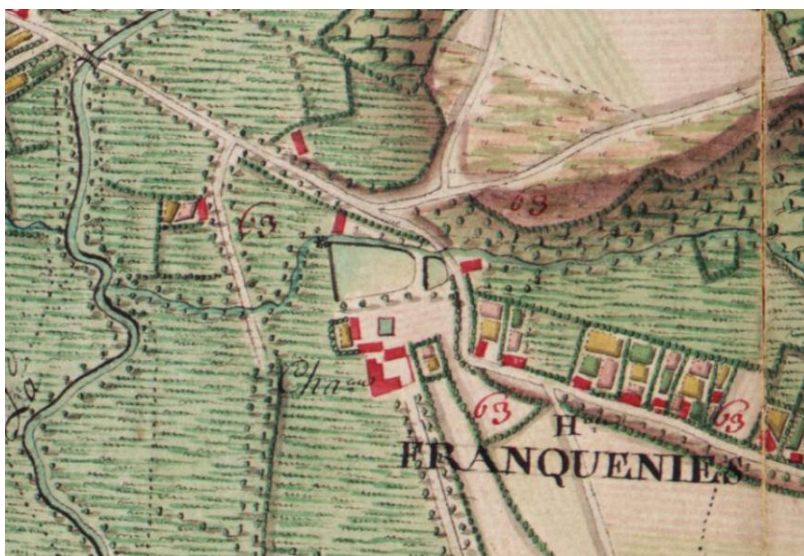


Le village de Mousty au milieu du 18^e s. (détail de *Ibid.*).

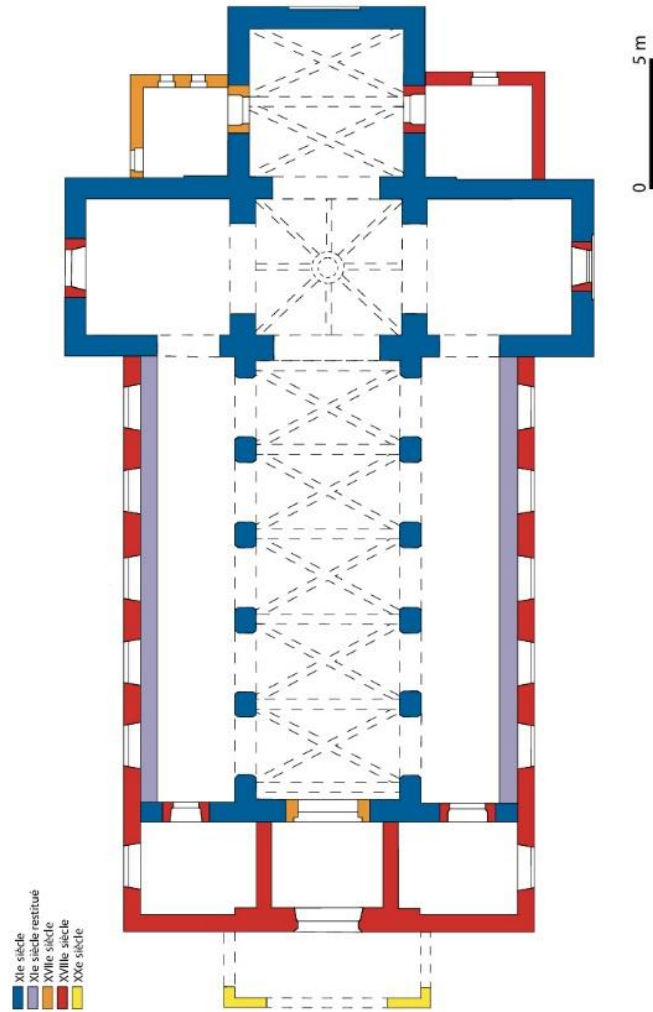
On peut observer, de gauche à droite : 1^o sous la légende « Moustier », les versants du plateau cultivé qui descendent depuis Céroux, 2^o le cœur du village de Mousty avec des maisons, l'église et le mur du cimetière (constructions représentées en rouge), 3^o le pont de Mousty sur la Dyle, traversée par la route menant sur la rive droite vers Franquénies, 4^o le cours de la Dyle, bordée d'arbres, dans un fond de prairies.



La tour de Moriensart au milieu du 18^e s., à l'écart de Céroux (détail de *Ibid.*).

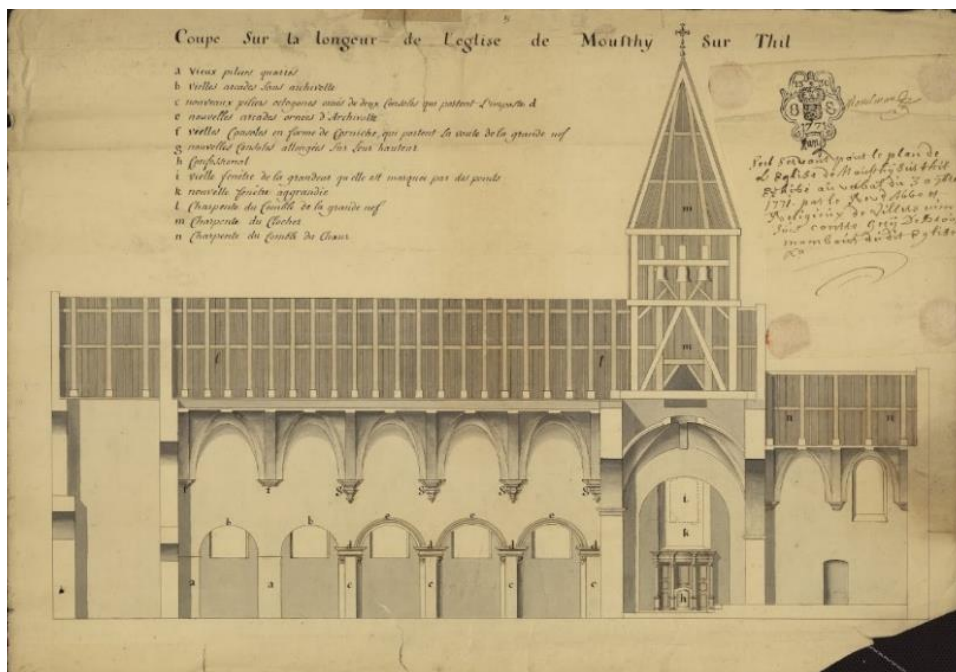


Le hameau de Franquenes au milieu du 18^e s. (détail de *Ibid.*). On peut observer, de gauche à droite, le pont sur la Dyle et la route venant de Mousty, le Ri Angon, affluent de la Dyle, puis le château et le hameau de Franquenes.



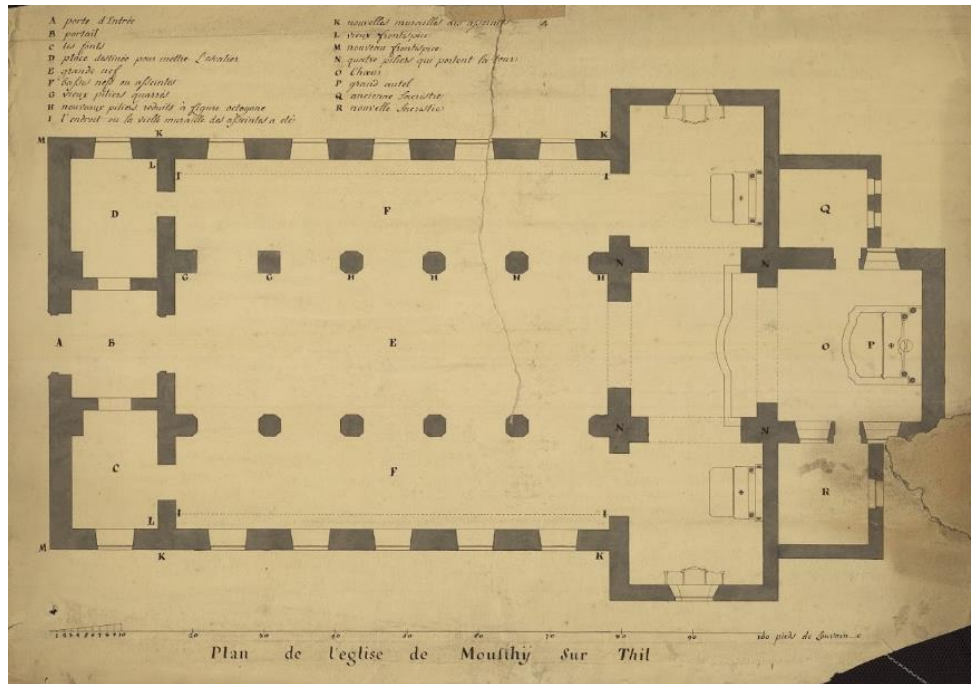
CEROUX-MOUSTY, Notre-Dame à Mousty, D'après S. Brigode.

Plan de Notre-Dame de Mousty,
avec indication des phases de construction.
(© L. Hardenne, MRAH)



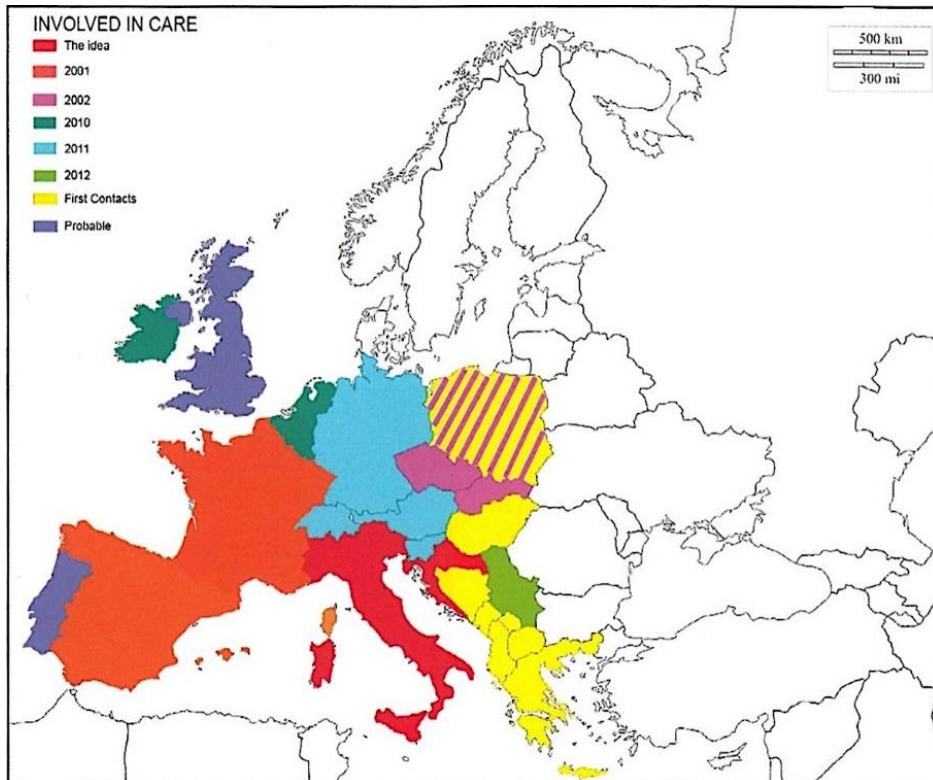
*Coupe sur la longueur [sic] de l'église de Mousthy sur Thil, C. J. Everaerts, 1771
(BRUXELLES, AGR, Cartes et plans, n° 2916)*

On distingue clairement la nef à 5 travées, précédées d'un narthex. Les piliers et arcades sont représentés avant (*a, b*) ou après transformation (*c, e*). On peut voir un confessionnal au fond du bras nord du transept (*h*). Le relevé indique également la forme ancienne, avant élargissement, de la fenêtre du même bras nord (*i*).



*Plan de l'église de Mousthy sur Thil, C. J. Everaerts, 1771
(BRUXELLES, AGR, Cartes et plans, n° 2916)*

On distingue clairement la nef à 5 travées (*E*) et ses collatéraux (*F*), précédée d'un narthex et de deux annexes (*A*, *B*, *C* et *D*), ainsi que les deux sacristies nord (*Q*) et sud (*R*). Les piliers de la nef dans leur forme carrée ancienne (*G*) et leur forme après transformation (*H*). L'emplacement des anciens murs extérieurs, détruits pour l'agrandissement, des collatéraux est indiqué en traits discontinus (*I*), en deçà des nouveaux murs (*K*).



Carte des pays participants au projet CARE extraite de G. BROGIOLO et M. JURKOVIĆ, *Corpus architecturae religiosae europaeae (IV-X saec.) – Introduction*, dans *Hortus Artium Medievalium*, t. 18/1, 2012, p. 7-26, fig. 2.



Tour romane de Moriensart à Céroux-Mousty.
(Photo : M.-A. Collet, 2010)



Visite de la crypte de l'église de Mousty lors des Journées du Patrimoine de septembre 2016.
(Photo : M.-A. Collet, 2016)



M. L. Verslype lors de la conférence croisée en l'église de Mousty, le 19 mai 2017.
(Photo : G. de Pierpont, Églises Ouvertes, 2017)



Mgr Jean-Luc Hudsyn, évêque auxiliaire pour le Brabant wallon et M. Jean-Luc Roland, bourgmestre d'Ottignies, lors du vernissage de l'exposition, le 21/02/2017
(Photo : A.-É. Nève, Vicariat du Brabant wallon, 2017)



M. St. Holemans, président du Comité du Millénaire, Mgr. J.-L. Hudsyn, M. J.-C. Lorette, président de la Fabrique d'église de Notre-Dame de Mousty, lors du vernissage de l'exposition le 21/02/2017
(Photo : A.- É. Nève, Vicariat du Brabant wallon, 2017)



Sedes sapientiae (12^e s.), bois polychromé (repeint), hauteur 92 cm,
actuellement conservée à Bousval
(Photo : M.-A. Collet, 11 septembre 2016)

Des travaux sont entrepris en 1876-1880¹³⁹. À cette occasion sans doute, des notes et un plan rudimentaire sont ajoutés par le curé Henri Defrêne dans les pages blanches du registre d'un de ses prédécesseurs. Il y évoque la crypte et la cave de la sacristie sud : à l'occasion du renouvellement du pavement, il a été fait une descente dans la cave du chœur. Le curé note qu'elles n'offrent absolument rien qui puisse intéresser l'art. Une main sans doute postérieure a ajouté trois signes de ponctuation éloquentes (« ?!! »), marquant ainsi son étonnement face à ce manque de discernement¹⁴⁰. Or la cave du chœur est évidemment la crypte ottonienne, peu lisible il est vrai avec ses deux murs intérieurs de soutènement¹⁴¹. En 1831, le curé Lardinois y avait caché du vin¹⁴². Le lieu n'est à l'évidence pas perçu comme relevant d'un patrimoine historique ou architectural, et son successeur l'abbé Defrenne n'y a pas trouvé plus d'intérêt. Par contre, le pastoral de l'abbé De Pauw verra pour la première fois des chercheurs s'intéresser à la crypte, reconnue pour telle, et à l'édifice : ce seront Jean Poils et Charles Dens en 1897, puis Raymond Lemaire en 1906.

Premiers examens scientifiques de l'église

Des fouilles sont menées à l'intérieur de l'église par Poils et Dens en 1897 et publiées presque dix ans plus tard¹⁴³. C'est la

139. Dossier aux archives de la cure : *Inventaire...*, *op. cit.*, p. 162, p. 181. Ces travaux ne sont pas mentionnés par L.-Fr. GENICOT, *op. cit.*, 1975.

140. É. GILOT (éd.), *Un registre*, *op. cit.*, p. 35.

141. Toujours dans le même registre, une des entrées de la rubrique « Quelques notes, hors des vieux papiers concernant l'Église Notre Dame de Mousty » dit ceci : *Il y a sous le chœur un souterrain dont l'ouverture, recouverte d'une ancienne pierre d'autel, se trouve aux pieds de l'autel de la S^{te} Vierge et il va finir sous le plancher de la sacristie de droite. Les personnes qui l'ont visité en 1880 disent que ce souterrain n'est qu'un simple couloir, ne présentant absolument rien de remarquable.* (É. GILOT (éd.), *Un registre*, *op. cit.*, p. 39 – il est difficile d'identifier cette écriture : est-ce encore celle du curé Defrenne, ou déjà celle de Niels, son successeur ?).

142. J. TARLIER et A. WAUTERS, *op. cit.*, p. 120.

143. R. LEMAIRE, *op. cit.*, p. 237 ; Ch. POILS et V. DENS, *op. cit.* C'est V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 14 et p. 35, qui donne l'année des fouilles, menées « à

première étude consacrée à notre église, qu'ils jugent d'ailleurs en mauvais état. Le cimetière entourant l'église n'est désaffecté qu'en 1917, ce explique qu'il n'y ait pas eu de fouilles à l'extérieur du bâtiment. Vers 1906 encore, la crypte était « malheureusement inaccessible » quand l'abbé Lemaire vint étudier l'église pour sa thèse de doctorat, mais le curé lui fournit des renseignements sur la crypte¹⁴⁴ : ce curé a dû y entrer – ou tout le moins se fonder sur les observations encore inédites de Poils et Dens qui avaient fouillé sous son pastorat – car les renseignements qu'il donne, y compris les « traces de peintures murales », sont corroborés par les travaux ultérieurs de Genicot¹⁴⁵.

L'entre-deux-guerres

Plusieurs travaux d'aménagement ont lieu dans les années 1930. On installe en 1935 un nouveau pavement, payé par les paroissiens (1930), en remplacement de celui de 1771. Ensuite, on démonte l'arc gothique tardif qui soutenait la tour entre la nef et le transept, supprimant par le fait deux petits autels latéraux adossés aux piliers de cet arc (1936). Enfin, en 1937, la grande façade plate se voit adjoindre un (avant-) porche extérieur. Celui-ci est largement fait de matériaux de récupération : les claveaux en pierre bleue de l'ancien arc gothique pour l'arc principal, des dalles du pavement de 1771 pour les arcs latéraux du porche, et des dalles des croisillons, antérieures à 1771, pour en paver le sol. En outre, l'architecte Ch. Defalque a fait réaliser des travaux de consolidation au-dessus de la voûte du transept pour « assurer la stabilité du clocher »¹⁴⁶. Si ces derniers ne sont évidemment pas visibles du

l'invitation du curé Jules De Pauw, du notaire Norbert Thibaut et de Félix Cordier » (sans toutefois préciser sa source).

144. R. LEMAIRE, *op. cit.*, p. 241-242.

145. L.-Fr. GENICOT, *Après la restauration, op. cit.*, notamment les observations effectuées lors de la restauration de 1967-69. Le curé de 1893 à 1929 était l'abbé Jules De Pauw (cf. V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 69)

146. Sur ces travaux voir les notes du curé Schauwers, en fonction à l'époque, dans le *Registre Berthels* (p. 213-214 de l'original ; É. GILOT (éd.), *Un registre, op. cit.*, p. 135-136), ainsi que L.-Fr. GENICOT, *Après la restauration, op. cit.*,

public, des photographies anciennes montrent l'aspect de l'église avant et après la construction du porche extérieur.

Les dégâts de guerre

La Seconde Guerre mondiale toucha l'église et le village, au moment de l'invasion et peu avant la Libération. Le 11 mai 1940, un bombardement aérien allemand cause de légers dégâts à l'église¹⁴⁷. Le 14 mai après-midi, les Français en retraite font sauter le pont, ce qui a pu provoquer des lézardes¹⁴⁸. Le lendemain, un duel d'artillerie oppose batteries allemandes, positionnées sur la rive droite, et françaises, installées sur les versants du plateau de Céroux : des éclats d'obus endommagent les voutes du chœur et la façade (y compris l'avant-porche), ainsi que les toitures respectives¹⁴⁹ ; la charpente du 13^e siècle et la partie haute des murs de la nef semblent, au dire des témoignages, ne pas avoir été

p. 87-88 et 90-91, et V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 35-36 (qui s'appuie sur le témoignage de Schauwers sans le citer). R. LEMAIRE, *op. cit.*, p. 140 et fig. 179, décrit en 1906 l'arcade entre nef et croisée, encore en place. Les claveaux récupérés de cet ancien arc du transept comportent des marques de tailleurs (« diablo incomplet et flèche ») et de pose : L.-Fr. GENICOT, *op. cit.*, p. 88, n. 8.

147. À 7h du matin, « [u]n avion allemand lâche ses bombes sur la région. L'un d'elle [*sic*] tombe à 50 mètres à l'est de l'église. Mr Guébé, Français, ancien combattant de la guerre 1914-18 est très grièvement blessé dans sa maison. (...) L'église, la cure et les maisons voisines subissent des dégâts, légers heureusement. » (notes manuscrites du curé Schrauwers, en fonction de 1929 à 1960, dans le Registre Berthels (p. 209-212 de l'original ; É. GILOT (éd.), *Un registre*, *op. cit.*, p. 131-134), il semble s'agir du brouillon du rapport envoyé à l'archevêché, ici p. 131).

148. *Ibid.*, p. 131, qui ne mentionne pas d'impact sur l'église. Par contre, V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 37 et fig. 26, mentionne des lézardes provoquées par l'explosion du pont le 14 mai 1940 (mais si tel a été le cas, pourquoi Schauwers, curé lors des faits et prédécesseur de Chambille, n'en disait-il rien ?).

149. « Un obus allemand (peut être deux) avait éclaté au-dessus de la voute du chœur, transpercé la voute, endommagé gravement la toiture et les corniches, coupé une importante poutre du clocher (en bas) et un tirant d'ancrage du chœur côté épître. Un obus français avait transpercé le mur de façade et éclaté au-dessus de la petite nef et de la cage d'escalier du jubé, causant des dommages assez sérieux aux toitures et aux plafonds. Un autre obus français avait éclaté contre le



Église Notre-Dame de Mousty en 1943, vue de l'ouest. On notera la présence du haut mur, disparu en 1950, entourant l'ancien cimetière, et du porche, ajouté dans les années trente devant la façade du 18^e s. (© KIK-IRPA, Bruxelles, cliché A030900)

touchées. Dès le lendemain en fin de journée, l'armée allemande a franchi la rivière et prit pied sur la rive gauche¹⁵⁰. Durant l'Occupation, deux des trois cloches de l'église furent enlevées par l'Occupant (octobre 1943, voir ci-dessous)¹⁵¹. En 1944, l'explosion de bombes alliées souffle une partie des ardoises de la toiture côté sud, qui souffrit depuis lors des intempéries, entraînant ainsi des dégâts aux plafonds du collatéral sud et du bras méridional du transept¹⁵². Ces dégâts vont faire l'objet d'estimations à l'issue de la guerre (métré, estimation, devis établi le 18 décembre 1947¹⁵³). En parallèle aux démarches en matière de Dommage de guerre, un

mur de façade du côté de l'épître et endommagé le porche extérieur. » (notes manuscrites du curé Schrauwers : É. GILOT (éd.), *Un registre, op. cit.*, p. 132).

150. *Ibid.*, p. 131.

151. V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 62-63.

152. *Ibid.*, p. 37, qui évoque de « nombreuses ardoises du versant sud » arrachées par le souffle des bombes lâchées par un avion allié sur le quartier des Vallées (au sud-ouest de l'église), lors d'un bombardement visant la gare d'Ottignies le 20 avril 1944 ; suite à ces dégâts et aux intempéries, les plafonds du collatéral sud et du croisillon sud pourrissent, ajoute-t-il. Sur ce bombardement de façon plus générale, voir Ch. SCOPS et R. HAVERMANS, *op. cit.*, p. 124-126.

153. Voir le dossier aux archives de la cure : *Inventaire, op. cit.*, p. 48 et p. 165. Ces dégâts ne sont pas mentionnés par L.-Fr. GENICOT, *op. cit.*



Les cloches de Notre-Dame de Mousty, réquisitionnées par l'Occupant en 1943
(© KIK-IRPA, cliché e004233 et e004277)

arrêté de classement est pris en 1952 (avec une erreur de dénomination, rectifiée par un A.R. de 1969).

Restauration et suites

Avant la restauration qui débute en 1967, l'édifice était « mal en point », avec un affaissement de la zone orientale et des lézardes¹⁵⁴. Une intervention s'imposait. L'effort principal de restauration est mené en 1967-1969 par les entreprises Vandekerckhove, d'Ingelmunster, pour le gros-œuvre, et la société Bajart et Noël, de Namur, pour l'installation électrique, sous la direction de l'architecte Simon Brigode, professeur à l'UCL¹⁵⁵. Tout commence en 1967 par un dégagement complet de la crypte, et par le dégagement extérieur des quatre baies des fenêtres de la crypte « enfouies jusqu'il y a peu »¹⁵⁶. L'ancien couloir d'accès à la crypte, parallèle à la longueur du transept, est redécouvert et fait l'objet de relevés. Les accès sont ensuite modifiés : les escaliers parallèles à la longueur de la nef, à hauteur de la croisée, ont été

154. L.-Fr. GENICOT, *op. cit.*, p. 85 et 96.

155. *Ibid.*, p. 85. Le dossier de restauration conservé aux archives de la cure couvre les années 1955-1973 (cf. *Inventaire, op. cit.*, p. 159-160, 163-178, p. 196, 197, 202).

156. L.-Fr. GENICOT, *op. cit.*, p. 97 et 100.

remplacés par des escaliers contre les murs orientaux des bras du transept, perpendiculaires à la longueur de la nef, pour permettre une intervention lourde de consolidation : c'est en béton armé que sont consolidées les fondations à l'est de l'église (soit la partie la plus basse dans la pente du terrain et aussi celle où se situent la crypte et la tour-clocher)¹⁵⁷. Paradoxalement, si la crypte est enfin rendue à nouveau accessible, c'est donc en en modifiant quelque peu les voies d'accès. En outre, les dalles funéraires situées jusqu'aux travaux dans les bras du transept ont été déplacées dans les collatéraux¹⁵⁸.

Outre l'indispensable consolidation de l'édifice et la réouverture de la crypte, quel a été l'apport de ces travaux de restauration ? Des quelques données publiées se dégage l'impression que les travaux dans le transept ont été très intrusifs et que le suivi « archéologique » n'a malheureusement rien eu de systématique. L'abbé Chambille, présent sur les lieux durant tout le chantier en tant que curé¹⁵⁹, parle au « nous » pour toutes les observations dont il fait part, mais il n'évoque jamais l'avis de Brigode ou d'un autre intervenant qualifié sur le chantier – il n'évoque pas non plus la présence de L.-F. Genicot, qui est pourtant venu sur les lieux durant les travaux mais probablement pas de façon systématique¹⁶⁰. Mis à part les observations ponctuelles de ce dernier, l'enregistrement des données n'a probablement pas été optimal. Notamment lorsque des squelettes en place sont découverts dans le transept¹⁶¹.

157. *Ibid.*, p. 96. Voir aussi V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 13-14, p. 32-33 et p. 37-39, avec des éléments sur les gros travaux dans le transept.

158. V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 39 et 52-56.

159. Données familiales et biographiques : R. BEAUJEAN, *La famille Chambille*, dans *Rif tout dju* [Nivelles], n° 478, mars-avril 2009, p. 43-55 (article très hétéroclite, avec quelques informations et documents intéressant notre propos, mais non référencés), et S. DE BOCK, *L'abbé Victor Chambille, le personnage et son œuvre*, dans *Okgni*, n° 80, juin 2017, p. 3-10.

160. L.-Fr. GENICOT, *op. cit.*, parle de sondages et livre un croquis.

161. Ils sont tout au plus évoqués par V. CHAMBILLE, *op. cit.*, p. 33.

Presque quarante ans plus tard, l'organisation par la paroisse d'une commémoration de son « Millénaire » a été l'occasion de relancer les recherches, en les insérant dans le cadre du projet européen CARE (« Corpus architecturae religiosae europeae (IV-X saec.) »). Les textes du présent fascicule en présentent un premier bilan, tout provisoire encore.

IV. Conclusions générales

L'histoire de Mousty reste pavée de nombreuses inconnues, on l'a vu. Si la région est occupée durant la période romaine jusqu'au début du 3^e siècle, nous ne savons rien de la manière dont un domaine rural et une paroisse primitive ont pu s'affirmer à la période carolingienne autour de ce qui est devenu Mousty. Vu le statut ultérieur de l'église, les données comparatives nous incitent toutefois à dater de la fin du 8^e ou du 9^e siècle la fondation de la paroisse. La première église, en bois ou en pierre, n'a pas laissé de trace connue. Au milieu du 11^e siècle, elle est remplacée par un édifice en pierre d'une ampleur inusitée pour une simple église de paroisse rurale. Pourvue d'une crypte et d'un transept, la nouvelle église remplissait un autre rôle. Il s'agissait d'une petite collégiale rurale, de fondation seigneuriale, desservie par un chapitre de quelques chanoines. Nous n'avons pas la moindre indication sur l'identité du lignage seigneurial qui décida et finança cette fondation. Il s'est probablement éteint assez vite, entraînant la disparition du chapitre et le maintien de l'église comme simple édifice paroissial, bien que surdimensionné. Le toponyme « l'église » (*Mousty* en wallon, *Moustier*, en ancien français, *Monasterium* en latin) renvoie peut-être simplement à ces dimensions.

Au début du 13^e siècle, l'église reçut une nouvelle charpente, toujours conservée (pour la partie couvrant la nef), qui ne modifia pas l'allure générale du bâtiment, si ce n'est la pente du toit, légèrement plus aigüe. Plusieurs modifications suivront aux 17^e-18^e siècles : l'adjonction de deux sacristies basses de part et d'autre du chœur, le rehaussement des bras du transept, l'érection

d'une tour à la croisée du transept, l'adjonction d'une nouvelle façade, l'élargissement des collatéraux et la couverture de ceux-ci et de la nef par une toiture unique, le rehaussement du sol intérieur. Sous son allure en brique aux grandes fenêtres classiques, l'édifice a préservé ses richesses médiévales : sa crypte, les parties inférieures des murs du chœur et du transept, toute l'élévation des murs gouttereaux de la nef, en ce compris des enduits extérieurs et intérieurs (protégés par les combles et par les voûtes de la nef), des éléments de menuiserie (le châssis d'une fenêtre romane) et sa charpente.

Au centre de la vie locale durant tout l'Ancien Régime, les aléas de l'utilisation et de la transmission du monument jusqu'à nos jours sont rythmés par les interactions, parfois houleuses, entre seigneur, curé, abbayes et communauté des habitants. Il échappe, faute de moyens financiers, à la destruction au milieu du 18^e siècle. Son aspect patrimonial semble bien négligé au 19^e siècle puisque même son curé n'aura plus une idée très juste de ce que représente la crypte. Autour de 1900 toutefois, on commence à redécouvrir l'intérêt de ce bâtiment. Les travaux de restauration en 1967-1969 ont permis d'approfondir nos connaissances, et les récentes commémorations dites « du Millénaire » ont permis de relancer l'enquête. Peut-on espérer que, dans la foulée, une réflexion fasse jour en vue d'une réorganisation de l'espace, sur les bases des constats exprimés par une spécialiste du patrimoine¹⁶², afin de renforcer tout à la fois la convivialité du centre de Mousty, la cohérence du paysage bâti et la mise en valeur d'une composante essentielle du patrimoine médiéval du Brabant wallon ?

<p>Éric BOUSMAR professeur ordinaire à l'Université Saint-Louis – Bruxelles adresse de contact : eric.bousmar@usaintlouis.be</p>
--

162. Cf. ci-dessus, note 132.

Table des matières

Liminaire, par Philippe Annaert	p. 129-130
Collégiale mosane, village brabançon : Mousty, des origines à nos jours. Essai de synthèse critique, par Éric Bousmar	p. 131-186/199-206
Cahier d'illustrations en couleur	p. 187-198
État des connaissances archéologiques sur l'église Notre-Dame de Mousty à l'époque médiévale, par Patrice Gautier, Louise Hardenne et Christophe Maggi	p. 207-228
Le projet <i>Corpus architecturae religiosae europeae</i> (<i>IV-X saec.</i>) – CARE – et Notre-Dame de Mousty : méthode d'étude critique d'une église millénaire, par Laurent Verslype, Inès Leroy et Amélie Vallée	p. 229-255
Table des matières	p. 256